



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR.

Absent(s) : M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**PAS-DE-CALAIS ACTIF - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES
DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
2026**

(N°2026-267)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire et notamment, son article 1er ;

Vu la loi n°2011-525 du 17/05/2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment, son article 113 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional des Hauts-de-France le 30/03/2017 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-243 du Conseil départemental en date du 23/06/2025 « Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'Économie Sociale et Solidaire » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2021-67 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Participation du Département du Pas-de-Calais au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) » ;

Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 19/12/2017 « Budget citoyen - Année 2018 » ;

Vu la délibération n°2025-505 de la Commission Permanente en date du 08/12/2025 « Attributions de participations et de subventions » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Mesdames Evelyne NACHEL, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY et Sylvie MEYFROIDT ainsi que messieurs René HOCQ et Etienne PERIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur François LEMAIRE, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer au Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, une participation financière d'un montant de 384 000 € au titre du solde de l'année 2026 afin de compléter l'avance de 100 000 € adoptée par la Commission Permanente du 8 décembre 2025, selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération et conformément à la répartition reprise au tableau ci-dessous :

Fonctionnement général	130 000 €
FIDESS	38 172 €
DASESS	33 500 €
Propulsons!	39 015 €
Pas-de-Calais Territoire d'ESS	243 313 €
Total	484 000 €

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, la convention au titre du partenariat 2026, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A02	6568//9365	GIP Pas-de-Calais Actif	354 000,00	254 000,00

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C01-650A02	6568//9365	GIP Pas-de-Calais Actif	130 000,00	130 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 38 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEMANDES DE FINANCEMENT 2026
Fonctionnement
Dotations des outils Financiers



PAS-DE-CALAISACTIF

Table des matières

TITRE 1 : PRESENTATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF	3
HISTORIQUE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF	3
<i>La composition du Conseil d'Administration</i>	6
<i>La composition et la répartition du Capital</i>	7
FONCTIONNEMENT DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF	8
<i>Les moyens humains</i>	8
<i>Les moyens matériels</i>	11
DESCRIPTIF DES ACTIVITES DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF	13
<i>Les publics cibles</i>	13
<i>Nos outils</i>	15
<i>Nos missions spécifiques</i>	16
<i>Le programme « Financement des Entreprises Solidaires » (FINES)</i>	16
<i>Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)</i>	17
<i>Le FIDESS</i>	18
<i>Le DASESS</i>	18
<i>Pas-de-Calais territoire d'ESS</i>	20
<i>Un dispositif d'accompagnement au financement participatif : Propulsons !</i>	20
<i>La mission d'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants</i>	21
L'APPROCHE DE PAS-DE-CALAIS ACTIF EN DIRECTION DES STRUCTURES DE L'ESS	22
 TITRE 2 : PROGRAMME D'ACTIVITE 2026	 26
RAPPEL DES RESULTATS QUANTITATIFS 2025	27
LES OBJECTIFS QUANTITATIFS 2026	30
LES OBJECTIFS QUALITATIFS 2026	31
 TITRE 3: LES DEMANDES DE FINANCEMENT 2026	 47
LE FONCTIONNEMENT GENERAL	47
PAS-DE-CALAIS, TERRITOIRE D'ESS	47
LE FIDESS	48
LE DISPOSITIF D'APPUI AUX STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CONSOLIDATION (DASESS)	49
PROPULSONS	50
LA MOBILISATION INNOVANTE DE RESSOURCES EN APPUI AU CDESS ET AU BUDGET CITOYEN	50
SYNTHESE DES BESOINS DE FINANCEMENT PAS-DE-CALAIS ACTIF	55
LE BUDGET GENERAL 2026 DE FONCTIONNEMENT DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF	56

TITRE 1 : PRESENTATION DE PAS-DE-CALAIS

ACTIF

1- Historique du GIP Pas-de-Calais Actif

Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, dans le cadre de sa politique d'Insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

Jusqu'au 31 décembre 2011, Pas-de-Calais Actif portait le nom d'Inseraction 62.

Ce changement de nom a été décidé par l'Assemblée Générale du GIP avec pour objectif de réaffirmer l'ancrage du GIP dans le département du Pas-de-Calais et son appartenance réseau France Active.

Le statut choisi est celui de groupement d'intérêt public à capital et comptabilité privée.

Les membres fondateurs du GIP sont :

- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- La Poste ;
- La Macif ;
- France Telecom ;
- EDF-GDF Services Arras ;
- La Caisse d'Epargne.

Ont rejoint ensuite le GIP :

- La Région Nord Pas-de-Calais en 2002 ;
- L'association France Active en 2002 ;
- La Caisse des Dépôts et consignations en 2008 ;
- La mutuelle APREVA en 2009 ;
- L'Union Régionale des SCOP en 2009.

La Poste et France Télécom en sont sortis respectivement en 2005 et 2011.

La vocation du GIP Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives économiques créatrices d'emploi pour les personnes en situation de fragilité économique.

A sa création, Pas-de-Calais Actif effectuait surtout des avances sur subventions. Très rapidement, Pas-de-Calais Actif s'est rapproché du réseau France Active afin de créer un fonds de garantie. Ce fonds de garantie a été créé fin 1997. La dotation de ce fonds de garantie s'est effectuée au travers du capital du GIP doté par ses différents partenaires. Pas-de-Calais Actif est donc le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

Progressivement, Pas-de-Calais Actif a diversifié sa palette d'outils financiers.

A ce jour, le GIP Pas-de-Calais Actif est en mesure :

- De garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 205 000 € (soit 256 000 € d'emprunts garantis à 80 %) ;
- D'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € les créateurs/repreneurs d'entreprises au sein des QPV de plusieurs agglomérations ;
- D'intervenir en fonds quasi fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- D'intervenir en garantie sur emprunts bancaire moyen terme ou du découvert auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- D'accompagner les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du dispositif DLA ;
- D'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS ;
- D'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS ;

- D'accorder des avances remboursables conditionnées auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- D'accompagner des structures souhaitant lancer une campagne de financement participatif via Propulsons ;
- D'accompagner les projets du champ de l'Economie Sociale et Solidaire en émergence sur les territoires via Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

Par ailleurs, Pas-de-Calais Actif a répondu en juillet 2019 à un appel à projet émanant du service Insertion du Conseil départemental en vue d'accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA sur la base d'un diagnostic suivi de préconisations visant à pérenniser ou au contraire arrêter dans de bonnes conditions leurs activités entrepreneuriales. Nous avons été retenus et lancé cette nouvelle activité en octobre 2019. En juillet 2020, en lien avec le Conseil départemental ce pan d'activité s'est vu renforcer. Ainsi, à ce jour une équipe de 13 personnes œuvre sur ce nouveau dispositif (obtention d'un poste complémentaire en janvier 2025). Sur cette action, nous sommes en phase de reconventionnement 2026-2027 avec les services du Département ainsi que l'Union Européenne.

A- La composition du Conseil d'Administration

Nom – Prénom	Fonction au sein du GIP	Fonction extérieure	
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale	
M. François LEMAIRE	Vice-Président	Vice- Président du Conseil départemental	
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice- Présidente du Conseil départemental	
M. Thierry DAUTHIEU	Secrétaire	Délégué national Macif représentant les commerçants indépendants	
M. Erick CODRON	Administrateur	Délégué Aesio Mutuelle	
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général	
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France	
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental	
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale ESS	
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère régionale	
M. Emmanuel CABY	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Epargne Hauts-de-France	
M. René HOCQ	Administrateur	Vice- Présidente du Conseil départemental	
M. Frédéric LEFEBVRE	Administrateur	Directeur du développement EDF HDF	
Mme Bénédicte MESSEANE-GROBELNY	Administrateur	Vice- Présidente du Conseil départemental	
Mme. Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale	
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental	

B- La composition et la répartition du capital

	Nombre de parts	Valeur de la part	Montant de la participation en Euros	%
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	5 528	152,45	842 743 €	71,59%
Conseil Régional Hauts-de-France	900	152,45	137 205 €	11,65%
Caisse d'Epargne Hauts-de-France	1 194	152,45	182 025 €	15,46%
France Active	50	152,45	7 623 €	0,65%
La SA SAFIDI pour EDF	10	152,45	1 525 €	0,13%
La Macif	10	152,45	1 525 €	0,13%
Caisse des Dépôts et Consignations	10	152,45	1 525 €	0,13%
Mutuelle APREVA	10	152,45	1 525 €	0,13%
Union Régionale des SCOP	10	152,45	1 525 €	0,13%
Total	7 722		1 177 219 €	100,00%

Notons que suite à l'analyse du besoin de trésorerie supplémentaire généré par le développement de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante, le Département du Pas-de-Calais a décidé de procéder à une augmentation de capital du GIP Pas-de-Calais Actif.

Le Département a décidé de souscrire 2 623 parts complémentaires d'un montant unitaire de 152.45 € pour un montant total de 399 876.35 €.

Le Département du Pas-de-Calais détient ainsi 5 528 parts pour un montant total de 842 744€ soit 71.59 % des parts.

Cette augmentation de capital a été entérinée par l'Assemblée Générale de Pas-de-Calais Actif du 19 novembre 2020.

Le capital est donc passé de 777 342 € début 2020 à 1 177 218 € à fin 2020.

2- Fonctionnement du GIP Pas-de-Calais Actif

A. Les moyens humains

Au 31/12/2025, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés Équivalent Temps plein.

1 Directeur : En charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le Directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat.

1 Directrice Adjointe : En charge en lien avec le Directeur de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public.

1 Secrétaire Générale : En charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public.

1 responsable de pôle TPE : En charge de la coordination et du développement du pôle TPE.

1 responsable de pôle ESS : En charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps notamment sur le dispositif Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

1 cheffe de Mission : en charge de la Mission d'accompagnement des BRSA Travailleurs indépendants.

22 chargé(e)s de mission :

- **5 chargé(e)s de mission « TPE »** : Ces chargés de mission traitent l'ensemble des demandes de financement liés à la « TPE ». Ces 6 chargés de mission sont répartis sur les 3 antennes de Pas-de-Calais Actif.
- **12 chargé(e)s d'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants** répartis sur les antennes de Lens 2, Calais 2, Arras et Béthune,
- **2 chargé(e)s de mission « Financement des Entreprises solidaires »** : Ces chargés de mission traitent les demandes de financement des « entreprises solidaires » ainsi que les demandes DASESS et FIDESS.

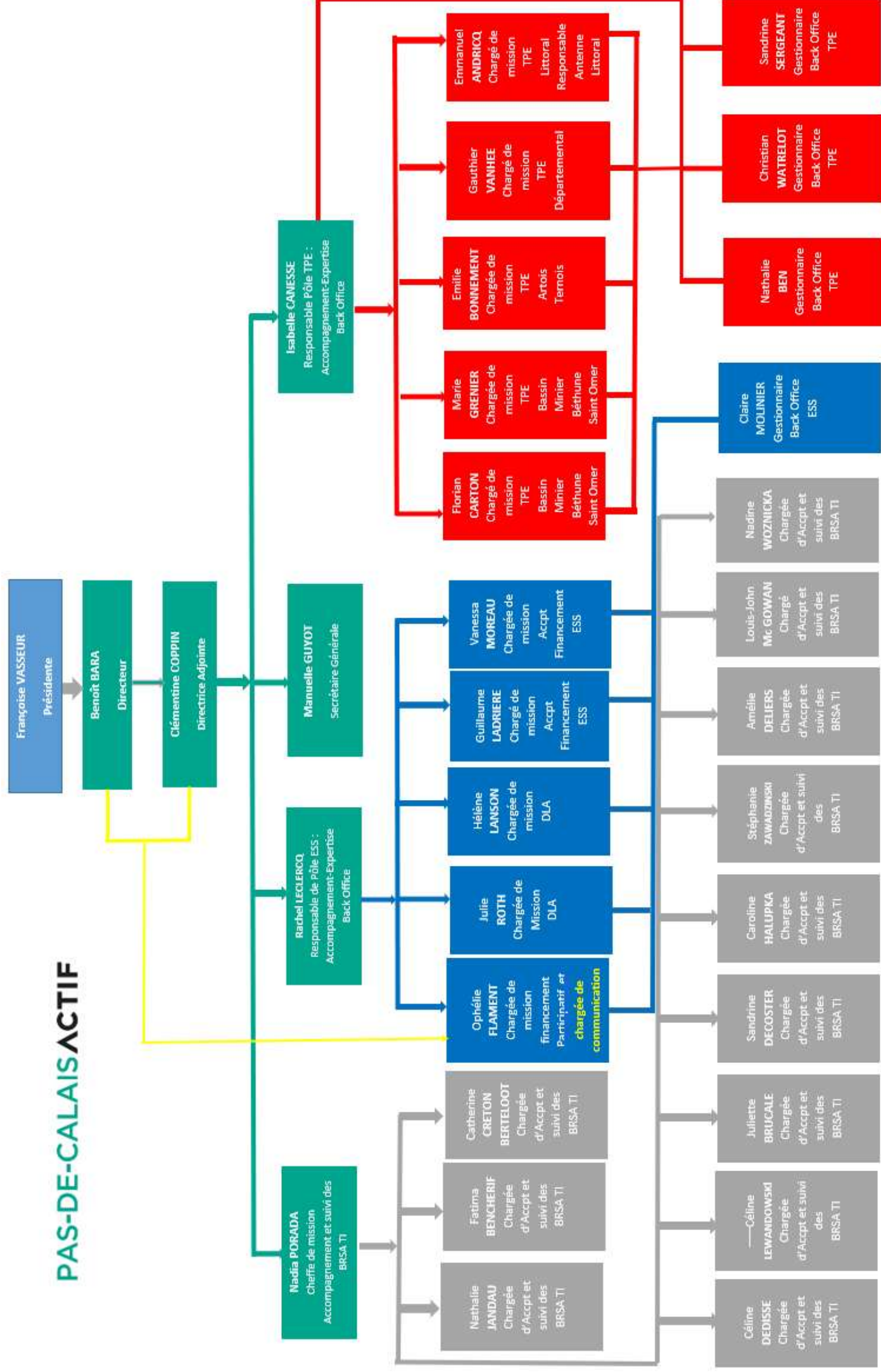
- **2 chargées de mission DLA** : Ces deux chargées de mission sont spécifiquement attitrées au dispositif DLA dont Pas-de-Calais Actif assure la gestion sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais.
- **1 chargée de mission « Propulsons ! »** à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps.

4 Gestionnaires Back Office :

- **3 Gestionnaires Back Office « TPE »** : Ces 3 GBO assurent la mise en place administrative des financements : garanties, primes ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.
- **1 Gestionnaire Back Office ESS** : Cette GBO assure la mise en place des concours financiers auprès des entreprises solidaires : apports associatifs, prêts participatifs, garanties. Elle assure également la gestion administrative du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), du DASESS, du FIDESS et du dispositif Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

L'organigramme 2026 est présenté ci-après :

PAS-DE-CALAISACTIF



B. Les moyens matériels

Le siège social du groupement est basé au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé au 23, rue du 11 novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 2 antennes ont été ouvertes :

- 1 antenne à Calais basée au 35B, rue Chanzy ;
- 1 antenne à St-Nicolas-lez-Arras basée au 152, rue du Galibier, Bâtiment Artoislab.

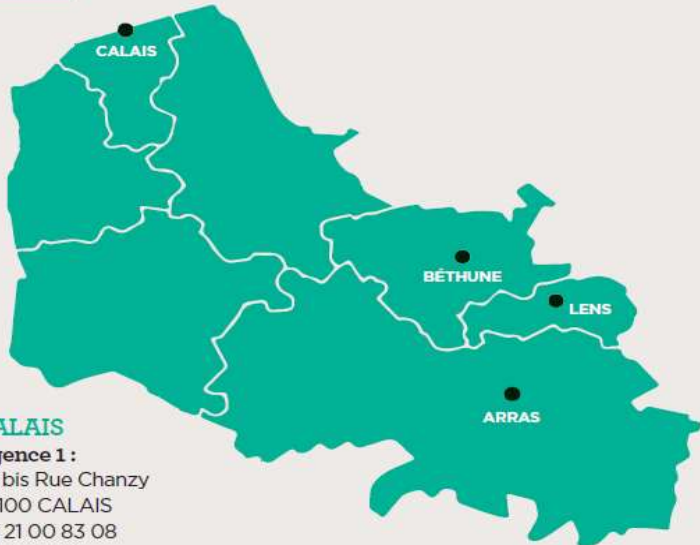
Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec pour objectif de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

L'activité d'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA a nécessité la location de 3 espaces complémentaires :

- Un à Lens au sein de l'EPAL
- Un à Calais à proximité immédiate de notre agence
- Des bureaux au sein de la Coloc de Béthune en partenariat avec Initiatives Artois.

Nos coordonnées

6 AGENCES À VOTRE SERVICE



CALAIS
Agence 1 :
35 bis Rue Chanzy
62100 CALAIS
03 21 00 83 08
Agence 2 :
33 Rue Chanzy
62100 CALAIS
03 91 91 26 81

BÉTHUNE
La Coloc, Rue de l'Université
62400 BÉTHUNE
03 21 68 66 22

SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
Artoislab,
152 Rue du Galibier
62223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
03 21 23 01 01

LENS
Agence 1 / Siège :
23 Rue du 11 Novembre
62300 LENS
03 21 42 68 44
Agence 2 :
69 bis Route de Béthune
62300 LENS
03 21 70 04 70

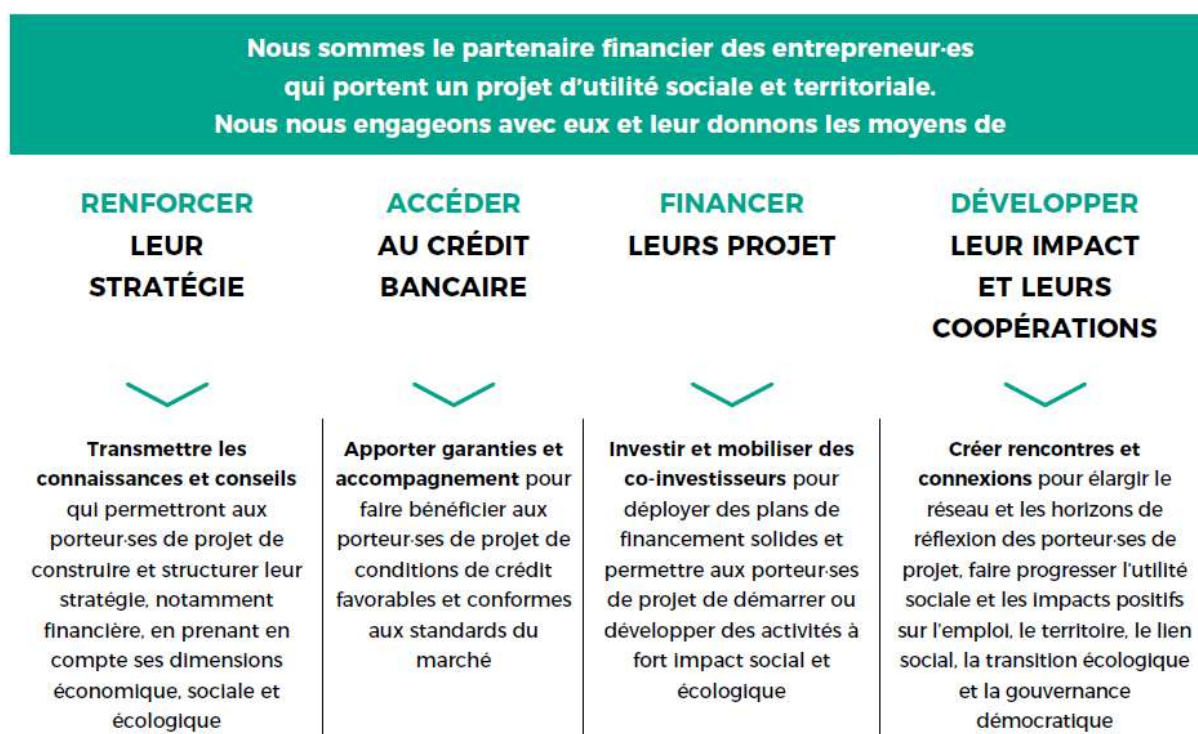
Nous disposons par ailleurs d'un site internet présentant l'ensemble de nos activités. Notre site Internet présente un Espace Membres, permettant aux membres des différents comités d'engagements et comités d'appui de disposer des dossiers relatifs aux différents dispositifs avant chacun de ces comités permettant le respect de la réglementation RGPD. Nous disposons également d'une page sur deux réseaux sociaux (Linkedin et Facebook) afin de communiquer sur nos actions, nos événements et relayer des informations à nos structures bénéficiaires.

L'ensemble des documents présentés en Conseil d'Administration et Assemblée Générale sont également accessibles aux membres des organes de gouvernance.

3- Descriptif de l'activité du GIP Pas-de-Calais Actif

A. Les publics cibles

Nous sommes le partenaire financier des entrepreneur-es qui portent un projet d'utilité sociale et territoriale. Nous nous engageons avec eux et leur donnons les moyens de renforcer leur stratégie pour rendre leur projet plus solide, d'accéder au crédit bancaire dans les meilleures conditions, de financer la création ou l'évolution de leurs activités, et de développer leur impact social et écologique et leurs coopérations sur leur territoire. Accompagnement et formations, garanties d'emprunt, prêts participatifs, apports en fonds propres, événements et rencontres entre professionnels... à travers de multiples solutions et des programmes locaux conçus au plus près des besoins, nous soutenons activement des centaines de projets engagés, solides et solidaires. Notre intervention s'articule autour de 4 piliers :



L'engagement est au cœur de notre offre :

1 - Notre offre est engagée

En choisissant d'accompagner les entrepreneur-es qui portent un projet d'utilité sociale et territoriale pour renforcer leur stratégie, accéder au crédit, obtenir des financements et développer leur impact, nous contribuons ainsi à créer une dynamique de coopération à l'échelle locale et une économie solidaire et durable à l'échelle nationale, créatrice de liens, d'emplois et de réponses concrètes aux questions sociales, écologiques et démocratiques.

2 - Notre offre s'adresse à des personnes engagées

Les entrepreneur·es que nous accompagnons sont des personnes qui ont choisi d'aller au-delà des obstacles qui sont devant elles : de se lancer dans un projet ambitieux alors qu'elles ont peu de moyens, dans un projet collectif alors qu'elles ont peu de soutiens, dans un projet qui parle d'utilité plus que de performance et de long terme plus que de rendement immédiat.

3 - Notre offre propage et développe l'engagement des projets

Notre accompagnement intègre toujours un échange et un suivi des projets autour de cinq dimensions d'engagement – l'emploi, le territoire, le social, l'écologie, la gouvernance –, pour aider les entrepreneur·es à renforcer en continu leur impact positif. Certains de nos programmes sont aussi entièrement axés sur le renforcement de l'engagement. Un double bénéfice : apporter une contribution à une économie plus durable et un atout pour votre modèle économique

Notre action cible les entrepreneurs (créateurs/repreneurs/développeurs) engagés qui par un projet construit sur un modèle économique pérenne contribuent à la transformation positive de la société et du territoire en s'appuyant sur des valeurs humaines, sociales, environnementales.

NOUS SOMMES LE PARTENAIRE FINANCIER DES ENTREPRENEUR·ES QUI PORTENT UN PROJET D'UTILITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE



des entrepreneur·es qui contribuent activement à dynamiser un territoire et à y créer de l'emploi, et qui défendent un projet et un avenir écologiques, solidaires et démocratiques

Nos publics-cibles privilégiés

dirigeant·es d'association, d'entreprise de l'ESS ou de coopérative
dirigeant·es de structure implantée en quartier prioritaire de la politique de la ville
demandeur·ses d'emploi et salarié·es en situation précaire
bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASPA, AAH...)
habitant·es des quartiers prioritaires de la politique de la ville
personnes âgées de moins de 30 ans
femmes
personnes en situation de handicap

B. Nos outils

Les fonds de garantie d'emprunt bancaire

Notre offre refondue en 2018 se compose de :

- La Garantie Emploi pour les créateurs demandeurs d'emploi ou en situation de précarité ;
- La Garantie Egalité Accès pour les créateurs en situation de grande précarité ;
- La Garantie Egalité Femmes pour les créatrices demandeuses d'emploi ou en situation de précarité ;
- La Garantie Egalité Territoires pour les créateurs en territoire fragile (FRR ou QPV) ;
- FAG Artisanat (ligne spécifiquement dotée par le Conseil Régional dans le cadre du PRDA) ;
- FAG Commerces et Services (ligne spécifiquement dotée par le Conseil Régional dans le cadre du PRDECS) ;
- La Garantie Impact pour les entrepreneurs engagés de l'ESS ou non ;
- La Garantie Solidarité Insertion pour les structures de l'IAE ou du Handicap ;
- Du Fonds Régional de Garantie : FRG ;
- FAG ETTI : caution professionnelle aux Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ;
- FAG Court-Terme : ce fonds a pour objet de faciliter l'accès au crédit court terme des structures de l'ESS. Il permet d'accorder jusqu'à 45 k€ de garantie avec une quotité maximale de 50 %.

Les outils d'apport en quasi Fonds Propres pour les structures du champ de l'économie sociale et solidaire

France Active a souhaité dès 2022 déployer une nouvelle offre d'investissement. Celle-ci a ainsi fait évoluer les outils financiers. Les outils dits nationaux ont été revus dès 2023, les outils locaux « nouvelle version » ont quant à eux pu être déployés à compter du 1^{er} janvier 2025 (délai de nouveau conventionnement avec les partenaires).

Le Fonds d'Apport Associatif

Il a pour objectif de renforcer les ressources permanentes des associations. Il est à destination des associations employeuses qui développent un projet d'utilité sociale, mais

également, les structures d'insertion ou d'économie solidaire ayant le statut juridique d'association Loi 1901. Le montant des apports associatifs avec droit de reprise est compris entre 5 000 € et 50 000 €. La durée de l'apport est comprise entre 12 et 84 mois avec une franchise de remboursement pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le Fonds d'Apport Associatif n'est assorti d'aucun intérêt. Il se décompose en plusieurs outils :

- Le prêt à titre gratuit ;
- Le Contrat d'Apport Associatif ;
- Le prêt à titre gratuit amorçage (ancien Fonds d'Amorçage Associatif).

Notons que la nouvelle offre a introduit un nouvel outil (le prêt à titre gratuit), qui correspond à nos outils Fonds d'Amorçage Associatif et Contrat d'Apport sur l'ancienne offre. Ces outils ont vu leurs modalités évoluer : montant maximal revu à la hausse, durée plus longue, modalités d'amortissement pouvant être mensuelles etc.

Le « nouveau » contrat d'apport associatif repose quant à lui sur un apport avec droit de reprise remboursable in fine et non amortissable à taux zéro. Il vient ainsi compléter l'offre existante.

L'objectif est de disposer d'une gamme d'outils dits locaux étoffée permettant de s'adapter à tous les besoins des structures associatives de l'ESS.

France Active Investissement (FAI)

FAI est une société de capital-risque solidaire dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité économique et sociale. FAI soutient les entreprises par un apport en capital et en compte courant ou en prêt participatif. Ses interventions s'adressent aux associations et aux sociétés commerciales engagées.

Sa participation est de 20 000 € au minimum et ne dépasse pas 1 500 000 €. Son taux de rémunération varie entre 2.5% et 4%

Nous avons une convention de délégation nous permettant de prendre une décision au local sur des montants pouvant aller jusqu'à 250 000€ en fonction du stade de vie de l'entreprise.

C. Nos missions spécifiques

Le programme « Financement des Entreprises Solidaires » (FINES)

Il repose sur la volonté clairement affichée de développer des interventions auprès des structures d'insertion et/ou solidaire. L'objectif étant de renforcer leur structuration financière

au travers d'apports en quasi Fonds Propres qui peuvent être couplés avec un emprunt bancaire garanti.

Le constat qui a conduit à la création de ce programme est que les structures d'insertion et/ou solidaires possèdent des caractéristiques économiques qui les rendent plus fragiles que les entreprises traditionnelles :

- Une éthique spécifique leur faisant préférer l'emploi à la rentabilité à court terme ;
- Le manque d'apports initiaux de leurs fondateurs ;
- Une rentabilité inférieure aux normes habituelles ne leur permettant pas d'accumuler des ressources qui viendraient enrichir leur fonds de roulement.

Pourtant le travail qu'elles réalisent est essentiel et doit être encouragé. L'état d'esprit qui a prévalu lors de la mise en place de ces outils fonds propres est le suivant : donner aux structures d'insertion/solidaire des ressources à moyen terme et long terme pour leur permettre de consolider leur développement.

Il s'agit donc de parier sur la capacité de ces structures à rembourser les fonds nécessaires à leur création ou développement, au bout d'une durée maximum de 5/7 ans, après que leur situation financière se soit consolidée. Ces fonds sont attribués sans garantie et à un très faible taux d'intérêt.

Ce programme est cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations avec laquelle nous avons signé une convention cadre.

Les structures éligibles à ce programme sont :

- Les structures d'insertion par l'activité économique ;
- Les structures d'utilité sociale évoluant sur les champs des services aux personnes et de l'aide à domicile, de la culture, de l'éducation populaire, du sport, du handicap, de la formation, ... ;
- Les SCOP et SCIC ;
- Les structures commerciales agréées « Entreprise solidaire d'utilité sociale ».

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Ce dispositif créé à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations a pour objectif la création, la consolidation, le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique des structures de l'ESS au service de

leur projet et du développement du territoire. Pas-de-Calais Actif anime ce dispositif depuis 2002 sur le département du Pas-de-Calais et a été retenu pour la dernière triennale période 2026-2028.

Le FIDESS

Afin de favoriser l'émergence d'entreprises sociales ou solidaires, la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, la DREETS ont décidé de créer un fonds dédié à cette action.

Ce fonds baptisé FIDESS : « Fonds d'Innovation pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire » a pour objectif de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux ou solidaires parmi des cadres demandeurs d'emploi ou non, auxquels sera confiée, au sein d'une entreprise ou structure « porteuse », une étude action de 6 à 9 mois, devant aller jusqu'à la constitution d'une nouvelle entreprise (ou établissement). Notons que le règlement intérieur de ce dispositif a fait l'objet d'un travail collectif de refonte sur 2023 afin de préciser l'éligibilité, les cibles et les modalités du FIDESS.

Le dispositif FIDESS est un fonds d'intervention financière sans personnalité morale, dédié au financement de missions visant à la création de nouvelles entreprises sociales qui créent des activités et des emplois pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Toutes les entreprises, et plus particulièrement les entreprises sociales ou solidaires, souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise sociale ou solidaire, en confiant à un porteur de projet une « étude/action » dans cet objectif, peuvent bénéficier du dispositif. Ce porteur de projet est recruté par l'entreprise porteuse en CDD pour la totalité de la durée de l'étude. Le cas échéant cette personne pourra créer et devenir le dirigeant de la nouvelle entreprise.

Les projets peuvent être liés à de l'essaimage, de la duplication ou de la diversification.

Le DASESS

Le DASESS est un dispositif qui s'adresse aux structures de l'ESS rencontrant des problématiques mettant en péril leur pérennité.

Il a donc pour objectif de soutenir techniquement et/ou financièrement les structures de l'Economie Sociale et Solidaire rencontrant des difficultés notamment d'ordre économique et financier par la mise en place d'un dispositif spécifique d'appui. Indirectement, le DASESS a pour objectif de consolider les emplois de ces structures.

Pour rappel, les structures éligibles aux dispositifs sont celles :

- De l'Economie Sociale et Solidaire au sens de la Loi Hamon de 2014 (Associations, Coopératives, Fondations, Mutuelles, Entreprises avec agrément ESUS)
- Employeuses
- En activité depuis au moins un an
- Avec au moins un exercice en perte ou nette dégradation des fonds propres ou ayant perdu un financement (perte d'un financeur public ou d'un marché)

Le dispositif d'appui aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire et solidaire en consolidation s'appuie sur 3 axes d'interventions majeurs :

- **Un diagnostic approfondi** de la situation accompagné de préconisations réalisé par un chargé de Mission de Pas-de-Calais Actif : élaboration d'un diagnostic approfondi reprenant dans le détail l'origine des difficultés et définissant un plan d'actions permettant d'envisager les conditions de sortie de crise.
- **La mobilisation d'experts** pour la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions : la cellule d'examen mobilise les ressources d'un consultant répondant aux besoins de la structure en difficulté.
- **Une intervention financière éventuelle** selon les besoins mis en évidence par le diagnostic.

Il s'appuie sur un accompagnement technique pouvant nécessiter le recours à un prestataire extérieur et éventuellement une aide financière sous forme d'avance remboursable.

Après avoir vérifié l'éligibilité, un chargé de mission rédigera le diagnostic approfondi présentant l'origine et la nature des difficultés, assorti éventuellement d'un plan d'actions. Sur la base de ce diagnostic, le chargé de mission évaluera l'opportunité de mobiliser un prestataire extérieur, dont l'intervention serait financée par le dispositif, pour accompagner la structure dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à résoudre les difficultés repérées, mais également l'opportunité d'intervenir financièrement via une avance remboursable à taux zéro sur 12 mois.

La cellule d'examen qui réunit les financeurs du dispositif statuera sur ces propositions. Dans le cas d'un avis favorable de la cellule d'examen, le chargé de mission est chargé de la mise en place et du suivi l'accompagnement et de l'intervention financière. Il assure également une mission de suivi post-accompagnement.

Pas-de-Calais territoire d'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais Territoire ESS, fonds global articulé autour de 2 enveloppes fongibles (depuis le 1^{er} janvier 2025 / l'enveloppe CAP ESS a été supprimée pour consolider l'offre d'accompagnement technique) est constitué de :

- Pas-de-Calais Innovation ESS lancé fin 2019
- Et Pas-de-Calais Accompagnement ESS (lancé en 2020)

Pas-de-Calais Innovation ESS

Pas-de-Calais Innovation ESS a pour objet de financer les projets du champ de l'Economie sociale et solidaire en émergence sur les territoires.

Pas-de-Calais Innovation ESS peut intervenir selon différentes modalités pouvant être mobilisées individuellement ou dans une logique de couplage :

- Dans le cadre d'une étude action avec le recrutement d'un (e) chef (fe) de projet ;
- Dans le cadre d'un accompagnement via l'intervention d'une structure de conseil ;
- Dans le cadre d'un transfert de savoir- faire d'un dirigeant d'une structure de l'ESS dans une logique d'essaimage.

Pas-de-Calais Accompagnement ESS

Pas-de-Calais Accompagnement ESS a pour vocation à financer des accompagnements de structures de l'ESS à titre individuels ou collectifs sur des thématiques, besoins ne rentrant pas dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants (notamment le DLA). Ainsi, les structures non employeuses pourront être accompagnées via Pas-de-Calais Accompagnement ESS.

Un dispositif d'accompagnement au financement participatif : Propulsons !

Dans le cadre du CDESS et l'atelier financement co-animé par Pas-de-Calais Actif, une proposition d'expérimentation d'une plateforme de financement participatif a été proposée aux élus du Département. Cette proposition a été acceptée et Pas-de-Calais Actif a proposé d'animer et de coordonner cette expérimentation qui mobilise plusieurs acteurs du champ du financement solidaire : Pas-de-Calais Actif, la Caisse Solidaire, les Cigales, Autonomie et Solidarité, Initiative France. Une chargée de mission a été recrutée en octobre 2015 pour mettre en œuvre opérationnellement cette expérimentation. Propulsons a été officiellement lancé en novembre 2015. En 2019, Propulsons a revu son positionnement. De label, nous sommes passés à la gestion d'une plateforme de financement participatif en marque grise.

La mission d'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants

Cette mission a été mise en place avec le service insertion du conseil départemental en juillet 2019. Devant les bons résultats sur la première phase, il a été décidé d'amplifier les moyens avec le recrutement d'une seconde équipe de chargé de Mission. Cette mission s'adresse à tous les bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque professionnel (CERP) :

- Une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise.
- Une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité pourra alors être mise en place

Des évolutions ont été opérées sur ce dispositif en lien avec les évolutions France Travail. Notons enfin que nous sommes en phase de reconventionnement sur 2026-2027.

4- L'approche de Pas-de-Calais Actif en direction des structures de l'ESS

Partenaire financier des entrepreneur-es qui portent un projet d'utilité sociale et territoriale, nous nous engageons avec eux et leur donnons les moyens de renforcer leur stratégie pour rendre leur projet plus solide, d'accéder au crédit bancaire dans les meilleures conditions, de financer la création ou l'évolution de leurs activités, et de développer leur impact social et écologique et leurs coopérations sur leur territoire.

Notre offre de services s'inscrit via les quatre axes suivants :



Axe 1 : Renforcer les stratégies

Donner les moyens à toutes et à tous de construire une stratégie financière pertinente, quel que soit son profil via un accompagnement personnalisé et de proximité et l'accès à des ateliers, webinaires sur le pilotage stratégique et financier et sensibilisation à la notion d'engagement au sein d'un projet entrepreneurial (notamment social, environnemental et territorial).

Axe 2 : Ouvrir l'accès au crédit bancaire

Nous proposons des garanties accompagnant le financement des besoins en fonds de roulement, des investissements, qui couvrent jusqu'à 80 % du montant des prêts. Le détail de nos garanties est repris dans le présent documents (Nos outils en p15).

Nos garanties d'emprunt permettent aux établissements bancaires de lever, partiellement ou intégralement, les cautions personnelles exigées en cas de défaillance de l'emprunteur. Elles protègent ainsi les biens personnels et l'entourage des entrepreneur-es.

Nous accompagnons les entrepreneur·es pour évaluer leurs besoins de financement, préparer le tour de table, sélectionner les investisseurs à rencontrer sur leur territoire et organiser l'ensemble des échanges.

Axe 3 : Déployer le financement solidaire

Nous proposons des solutions de financement et d'investissement solidaires, qui répondent à des besoins peu ou mal couverts par ailleurs. Nous donnons donc la priorité aux projets répondant à des critères d'engagement social, territorial et écologiques élevés.

Nos équipes aident les entrepreneur·es à évaluer au plus juste leurs besoins de financement et à identifier les meilleures solutions pour eux et pour leur projet et leur permettre d'avancer en confiance. Nous les accompagnons aussi, si leur projet le nécessite, pour sélectionner d'autres investisseurs en co-financement, réaliser un tour de table financier et mobiliser les ressources solidaires les plus utiles à leur projet.

Les solutions de financement que nous activons exigent des seuils de rentabilité qui sont toujours compatibles avec les caractéristiques des projets, ainsi que des échéances et des différés de remboursement qui permettent aux entrepreneur·es de se concentrer sur l'utilité sociale de leur structure ou de leur projet. Le détail des solutions est précisé en p15.

Axe 4 : Développer les impacts et les coopérations

Parce que bien s'entourer et coopérer avec d'autres acteurs sur son territoire donne de la force. Parce que connaître les collectivités, les associations, les entreprises, les banques et les syndicats qui sont autour d'eux peut aider les entrepreneur·es à avancer sereinement dans la vie de leur projet. Parce que les échanges entre pairs font gagner du temps, prendre du recul et grandir les idées. Parce que s'interroger et s'engager collectivement pour le lien social, le dynamisme territorial, la gouvernance démocratique, l'écologie et l'emploi accélérera la transformation de notre économie. Et parce que nous sommes convaincus que « les entrepreneurs qui renforcent leurs liens de solidarité et de confiance réciproque par leur intelligence collective sont des leviers puissants de prospérité » ! (Clade Alphandéry, fondateur de France Active)

Cette mission passe par la mise en place :

- D'événements et rencontres entre professionnels.
- Accompagnement à la sensibilisation, à l'accélération et à la structuration de l'engagement
- Ou encore d'Actions de développement économique dans les territoires.

Nos partenariats

Pas-de-Calais Actif, créé en 1995, a 30 années d'expérience en matière d'accompagnement et de financement des projets de création et de développement d'activité sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

Cette expérience est reconnue par différents partenaires institutionnels dont :

- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- Le Conseil Régional Hauts-de-France ;
- La banques des territoires ;
- L'Etat ;
- L'Union Européenne (financements FSE+, FTJ et FEDER).

Ces partenaires constituent en effet nos principaux financeurs.

Nous travaillons de façon de plus en plus étroite avec les EPCI qui nous associent à leurs différents travaux et comités. A ce jour, plusieurs EPCI nous apportent leur soutien financier :

- La Communauté Urbaine d'Arras ;
- La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
- La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ;
- La Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin ;
- La Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Cette expérience est également reconnue par les structures d'accompagnement (BGE, CCI, CMA, ...) ainsi que les principaux réseaux / fédérations ESS avec qui nous travaillons tant en amont qu'en aval de nos interventions : IRIAE, Chantier Ecole, COORACE, FEI, FACE, URSCOP, UDAPEI, UNEA, URACEN, ... Plusieurs d'entre eux participent régulièrement à nos comités. Aussi, nous sommes en lien régulier avec le Mouvement Associatif, la CRESS, l'APES ainsi que le réseau Tremplin qui rassemble les structures d'accompagnement de projets ESS.

Nous avons par ailleurs tissé des liens étroits avec les différents réseaux bancaires de la place que nous sommes amenés à mobiliser tant sur notre activité en direction des TPE qu'en direction des structures ESS. Ainsi, par exemple, la Caisse d'Epargne, actionnaire du GIP, a participé à la dotation de certains de nos outils (à l'instar du Crédit Coopératif) et nous soutient annuellement dans le cadre d'un partenariat. Nous sommes amenés à rencontrer les principaux réseaux au moins une fois l'an afin d'échanger sur notre actualité respective et d'établir un point de conjoncture.

Pas-de-Calais Actif entretient également des relations avec l'ensemble des opérateurs de la finance solidaire intervenant sur le Pas-de-Calais : Les Cigales, Autonomie et Solidarité et la NEF.

Enfin, d'autres partenaires privés et publics reconnaissent et soutiennent l'action de Pas-de-Calais Actif parmi lesquels :

- Des partenaires mutualistes tels la MACIF ou AESIO ;
- FINORPA.

TITRE 2 : Programme d'activité 2026

Au regard des évolutions législatives relatives à loi NOTRe, nous sollicitons l'intervention du Conseil départemental, en complément de la subvention de fonctionnement général, uniquement sur nos actions menées dans le cadre de notre pôle ESS.

A travers ce pôle, Pas-de-Calais Actif dispose donc d'une offre relativement étoffée en direction des structures de l'ESS couvrant leurs besoins d'accompagnement et leurs besoins de financement. Cette offre qui présente bon nombre de complémentarités est coordonnée par la mise en place de temps d'échanges réguliers entre les différents intervenants du pôle dans le souci d'apporter une réponse adaptée aux problématiques repérées dans les structures. Ainsi, par exemple, il est relativement courant qu'une structure accompagnée dans le cadre du DLA soit orientée vers le FINES pour répondre à ses problématiques financières. Inversement, il est courant que l'expertise réalisée dans le cadre d'un financement révèle des besoins d'accompagnement pouvant être traités par le DLA.

Enfin, à travers cette organisation, il nous est possible de communiquer sur une offre de service globale en direction des structures de l'ESS, ce qui renforce l'ancrage de ces dispositifs et optimise leur visibilité.

L'offre de Pas-de-Calais Actif en matière d'accompagnement et de financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire permet de renforcer, de développer et/ou de sauvegarder leurs activités, leurs services et leurs emplois. Elle permet également à la collectivité de s'affirmer dans une démarche d'investissement social à travers les structures qu'elle finance et de s'inscrire dans une logique d'évitement de certains coûts à moyen terme.

En effet, Pas-de-Calais Actif est à ce jour en mesure d'intervenir à tous les stades d'évolution des projets du secteur de l'économie sociale et solidaire que ce soit en phase d'amorçage, de création, de développement, de consolidation ou même de rebond.

Pas-de-Calais Actif contribue également à interconnecter les acteurs de ce secteur en renforçant les coopérations territoriales au travers par exemple de dispositifs comme le DLA dans son approche collective. Notre volonté est d'être au plus près des besoins des structures et de leurs problématiques. Nous poursuivrons cet objectif en s'adaptant à la situation et resterons mobilisés pour d'une part réduire l'impact de la conjoncture économique et d'autre part donner les moyens de se relancer dans un second temps.

NB : ce programme d'activité est ici précisé à titre indicatif. Il n'est pas corrélé à un financement spécifique du Conseil départemental. Il reprend en effet les actions qui seront menées dans le cadre des dispositifs mais également de façon plus large les actions visant à ancrer Pas-de-Calais Actif et à développer l'ESS sur le territoire départemental.

Ainsi par exemple la participation aux travaux du CDESS est une contribution volontaire de Pas-de-Calais Actif participant d'une volonté collective de développer l'ESS sur le territoire.

1- Rappel des résultats quantitatifs 2025

Pas-de-Calais Territoire d'ESS

Pas-de-Calais Innovation ESS

6 projets ont été identifiés pour un montant prévisionnel de 76 000€. Les échanges avec les structures identifiées se poursuivent notamment avec la structure Nature et Terrils.

DOSSIER
LA FABRIQUE DES POSSIBLES
LA PERM'MISSION
LE REFUGE DE KAA
POTENTIELS EN MAINS
CHEZ COLETTE
PORTAGE DE REPOS
NATURE ET TERRILS

Pas-de-Calais Accompagnement ESS

Durant l'année 2025, **un accompagnement collectif** a été validé pour un montant prévisionnel de **12 000€**. Il porte sur la thématique suivante :

Collectif 1^{er} Emploi	Passage bénévole fondateur à salarié, impact sur la gouvernance et la stratégie lorsque l'on se salarie, impact économique, financier : accompagner les structures, les informer, anticiper les risques pour 1 ^{er} emploi
--	---

Programme FINES

Sur 2025, nous avons présenté 23 demandes d'interventions financières via le FINES : 19 dossiers ont reçu un avis favorable (soit un taux d'acceptation de 82.6%).

Nous avons ainsi pu mobiliser :

- 552.7k€ de fonds propres ou quasi-fonds propres auprès des structures de l'ESS (via les prêts à titre gratuit et les prêts participatifs FAI) ;
 - 442k€ de garanties sur un montant d'emprunts bancaire de 904k€.
- ⇒ Nos actions ont permis la création de 8.8 ETP et la consolidation de 709.88 ETP : soit la création ou la consolidation de près de 720 emplois à temps complet au sein des structures de l'ESS.

Dispositif Local d'Accompagnement

Sur 2025, nous avons accompagné individuellement 37 structures de l'ESS (dont 29 en mobilisation une prestation conseil extérieure). De manière collective, 7 accompagnements ont été déployés (dont 5 avec prestations) autour des thématiques variées telles que :

- Prospection stratégique des clubs sportifs d'Arras
- Stratégie de sollicitation de financements privés
- Collectif IAE

Ces 7 accompagnements collectifs ont mobilisé 79 structures de l'ESS du Pas-de-Calais.

- ⇒ Les actions dans le cadre du DLA ont ainsi permis la consolidation de plus de 2 100 emplois équivalents temps plein.

FIDESS

Sur 2025, l'année est restée timide sur le dispositif FIDESS en dépit d'un nombre important de porteurs et structures accueillis. Nous avons pu :

- Accueillir 12 porteurs ou structures portant un projet et sollicitant le FIDESS ;
- Instruire 5 dossiers de demandes et les présenter en comité d'engagement.
- 2 Dossiers ont obtenu un accord : la création d'une ressourcerie autour des pianos, la création d'un tiers lieu social et solidaire.
- Des projets variés avec une ambition de création de 10 emplois temps plein à 3 ans.

DASESS

L'année 2025 a été marquée par une accélération forte des sollicitations sur le dernier trimestre. Ainsi en 2025,

- Accueil de 36 structures de l'ESS en difficulté ;

- Présentation et accord sur 22 demandes d'accompagnement technique ;
- Mobilisation de 15 avances remboursables pour un montant de 680K€.

Nos actions sur le DASESS ont permis la consolidation de près de 655 emplois temps plein sur le territoire.

La participation aux comptoirs des initiatives et au budget citoyen

Dans le cadre de cette action, nous intervenons lors des comptoirs des initiatives, nous avons ainsi pu être présents sur l'ensemble des comptoirs organisés sur les territoires en 2025. De plus, nous participons à la démarche par la suite et tout au long du process via « Les Actions pour aller plus loin ».

Ainsi sur 2025,

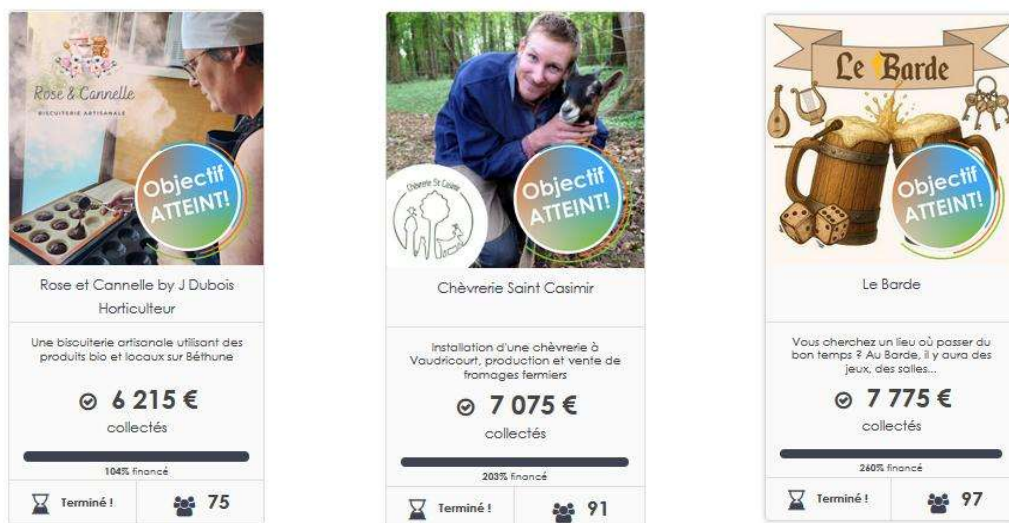
- Animation d'ateliers collectifs « Modèle Socio-économique » : 20 porteurs de projets accueillis sur les deux ateliers proposés (21/03/25 en présentiel, et 25/03/25 en distanciel).
- Animation de séances de formation collectives « coaching financier » et « construction d'un plan d'affaires » : 15 personnes accueillies sur les trois ateliers organisés « coaching financier », et 16 personnes accueillies dans le cadre des trois ateliers « Construire son plan d'affaires » en 2025.
- Animation d'ateliers d'écriture de son budget prévisionnel de son initiative : 37 rendez-vous individuels d'accompagnement à la rédaction du budget des labellisés ont été réalisés entre début juin et mi-juillet par les équipes ESS de Pas-de-Calais Actif.
- Animation d'ateliers collectifs Rendre compte de son initiative : 8 structures appuyées dans les 3 ateliers « rendre compte de son initiative »
- Animation de séances de communication sur son projet :
 - 5 ateliers communication pour 13 porteurs sur les thèmes suivants : création de visuels, création d'un site web, création d'une newsletter, usage des réseaux sociaux, point sur l'identité visuelle.
 - 6 journées de tournages de vidéo-pitch à travers tout le Département en partenariat avec Camille Roumazeilles (CR communication) et Monkeys Studio ayant permis 32 vidéos réalisées et mises en ligne pour les projets labélisés Budget Citoyen 2025.

Nos équipes se sont également mobilisées dans les comités de labélisation sur 2025, comme sur les dernières éditions.

La plateforme de financement participatif départementale Propulsons !

Sur 2025, 11 campagnes ont été menées avec un pourcentage de réussite de 54%, permettant de collecter 43 180 € auprès de plus de **541** citoyens. Le don moyen s'établit ainsi à près de 79€.

Notons que depuis son lancement, 98 campagnes ont été accompagnées pour un montant de 401 031€ collectés auprès de **6389** citoyens.



Aussi, cinq sessions collectives réunissant un propulsé et/ou les propulsés en cours et à venir ont été réalisées. L'association des propulsés à ces sessions permet de créer une communauté des propulsés susceptibles de témoigner et ainsi faciliter les échanges entre pairs.

2- Les objectifs quantitatifs 2026

Pas-de-Calais Territoire d'ESS

En 2026, au travers de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons d'accompagner plus de 20 structures au travers de Pas-de-Calais Territoire d'ESS volet Innovation et Volet Accompagnement.

Programme FINES

Dans le cadre de notre activité de financement, nous prévoyons d'instruire 35 demandes sur le programme de financement d'entreprises solidaires débouchant sur 30 présentations de demande de financement d'entreprises solidaires.

Dispositif Local d'Accompagnement

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons sur 2026:

- 42 structures accompagnées individuellement dont 32 au travers de la mobilisation d'un consultant,
- 8 accompagnements collectifs pour 65 structures

Concernant le DLA, nous avons été reconventionnés pour la période 2026-2028 par l'Etat et la BDT. Toutefois, nous n'avons pas encore à date connaissance de budgets qui nous seront alloués ce qui pourrait entraîner une réduction des objectifs assignés.

FIDESS

Concernant le FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 5 études-actions en vue de contribuer à la création de nouvelles structures de l'ESS. Notons qu'en 2025, nous avons eu une baisse de notre fonds visant à financer les études actions entraînant une réduction des objectifs (de 6 études à 5, nous maintenons cet objectif pour 2026)

DASESS

Dans le cadre du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- 30 demandes d'accompagnement dans le cadre du dispositif,
- 25 demandes instruites en Comité d'Engagement,
- 21 structures accompagnées individuellement,
- 10 avances remboursables mobilisées.

3- Les objectifs qualitatifs 2026

Participer aux travaux du Conseil Départemental de l'ESS

En 2013, le Département du Pas-de-Calais a mis en place un conseil Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire CDESS. Le Conseil Départemental de l'ESS est une instance consultative placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Les missions du CDESS sont de :

- Promouvoir les valeurs de l'ESS ;
- Constituer un lieu de dialogue et d'information ;
- Favoriser et diffuser la réflexion ;
- Formuler des propositions à l'Assemblée départementale.

Le CDESS s'appuie actuellement sur les travaux des ateliers : Atelier Démarche progrès, promotion et développement de l'ESS, harmonisation et simplification administrative,

commande publique responsable, financement de l'ESS, innovation sociale, transformation économique sociétale et environnementale.

Il a été proposé au GIP Pas-de-Calais Actif d'animer l'atelier financement de l'ESS en co-pilotage avec les services du Département. Cet atelier a réuni des représentants des réseaux de l'ESS, des représentants de structures de l'ESS, des représentants des collectivités locales, des représentants des structures de financement de l'ESS et des banques.

Les travaux de cet atelier ont permis de remettre 18 propositions au Conseil Départemental de l'ESS parmi lesquelles :

- La création d'un fonds de garantie court terme ;
- La création d'une plateforme de financement participative ;
- Le développement du mécénat de compétences des Banques ;
- La mise en place d'action d'information/formation auprès des banques sur les modalités de conventionnement des collectivités vis-à-vis des structures de l'ESS.

En 2026, Pas-de-Calais Actif poursuivra sa participation active aux assemblées plénières et restera mobilisé pour relancer les ateliers spécifiques.

Nous nous tenons disponibles afin de contribuer au lancement d'un atelier du CDESS sur le sujet, si les acteurs en ressentaient le besoin.

Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire

Nous avons signé en date en décembre 2015 à l'initiative du conseil départemental une convention triennale réunissant les Cigales, Autonomie et Solidarité, la Caisse Solidaire et la NEF. Cette convention a pour ambition de concilier l'ensemble des outils mis à disposition des acteurs de la finance solidaire et du Conseil Départemental pour permettre de développer la finance solidaire dans le Pas-de-Calais et ainsi soutenir les initiatives du territoire. Un programme d'action a été élaboré dans ce cadre, il comprend trois axes :

- Faire connaître et reconnaître le Pas-de-Calais « Financeur Solidaire » : valorisation de la finance solidaire auprès des professionnels et habitants du Pas-de-Calais,
- Fédérer autour de la finance solidaire « une démarche de proximité partagée » : des actions conjointes de proximité seront menées en vue d'apporter un soutien facilité aux initiatives des habitants du Pas-de-Calais,
- Accueillir, accompagner et soutenir les porteurs d'initiatives.

Pour 2026, il est prévu de poursuivre ce travail de promotion de la finance solidaire sur le territoire du Pas-de-Calais, de maximiser les co-interventions sur les dossiers et de réitérer l'atelier Regards Croisés. Notons que plusieurs rencontres se sont tenues en 2025 avec des pistes de travail collectif autour de la communication etc.

La participation aux comptoirs des initiatives et au budget citoyen

Le Conseil Départemental a voté fin 2017 la mise en place d'un budget citoyen en vue de permettre aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédiée à l'ESS vers des projets proposés par des citoyens. L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences du département et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération ou porteuses de valeur remarquables de l'ESS qui accompagnent la transformation sociale du département.

Dans ce cadre, des tiers lieux de la créativité appelés comptoirs à initiatives citoyennes ont été mis en place. Ouverts à tout citoyen du Pas-de-Calais porteur d'initiative, ils ont pour ambition de faciliter la diffusion et le transfert de l'innovation sociale, de pratiques de coopération des valeurs de l'ESS et de transformation économique, environnemental et sociétal. Ces comptoirs guident ainsi les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives et leurs permettront d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décision, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Ces comptoirs à initiatives citoyennes sont composés des ambassadeurs labellisés par le conseil départemental du Pas-de-Calais, des financeurs solidaires ou de l'ESS, des structures de l'éducation populaire, des fondations, mutuelles et de personnes qualifiées. Les premières années se sont avérées être une réelle réussite avec un nombre croissant de labellisation.

Le Conseil départemental a acté la reconduction du budget citoyen sur 2026. La forme des comptoirs évoluera dans le contenu. Pas-de-Calais Actif s'engage d'une part à faire la promotion de ce dispositif, à orienter, les porteurs d'initiative que nous serons amenés à accueillir et rencontrés vers la plateforme à initiative citoyenne mise en place par le conseil départemental et porte d'entrée du budget citoyen et d'autre part à accompagner les porteurs d'initiatives via les outils existants.

Par ailleurs, Pas-de-Calais Actif participera activement à ce dispositif à plusieurs niveaux :

- **Au sein des comptoirs à initiatives :**
 - > Participation à l'ensemble des comptoirs organisés afin de présenter les actions menées par Pas-de-Calais Actif « Les Actions pour aller plus loin ». Il est prévu 9 comptoirs sur 2026.
- **A la suite des comptoirs, pour aller plus loin :**
 - > Animation de séances collectives « **Modèle Socio-économique** » : sur les années précédentes nous organisons ce temps lors des comptoirs, au travers de la nouvelle formule mise en place en 2025, il est proposé d'organiser ses temps d'échanges avec les porteurs de projet à l'issue des comptoirs via des rencontres collectives en présentiel (et/ou en distantiel). Plusieurs temps sont déjà prévus sur 2026. Un calendrier a été transmis pour favoriser l'organisation.
 - > Animation de **séances de formation collectives « coaching financier » et « construction d'un plan d'affaires »** : Les objectifs liés à ces séances de formation sont : Apprendre à estimer ses besoins financiers, leurs différentes natures et leur évolution dans le temps, maîtriser les différentes sources de financement, être orienté vers les financeurs pertinents et réfléchir aux moyens de les convaincre, maîtriser la notion de plan d'affaire, son utilité, son contenu, ...
 - > Animation d'ateliers **d'écriture de son budget prévisionnel** de son initiative : Construire au plus juste son le plan d'affaire de son initiative labellisée. Cet atelier s'adressera aux initiatives labellisées dans le cadre du budget citoyen qui seront ainsi accompagnées dans la rédaction de leurs demandes de financement relatives à leur projet.
 - > Animation d'ateliers collectifs **Rendre compte de son initiative**. Cet atelier s'adresse aux initiatives labellisées en 2024 et 2025 et a pour vocation à donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiative pour rendre compte des financements publics obtenus. En effet, nous avons fait le constat que pour un certain nombre d'initiatives, il s'agit de la première sollicitation d'un financement public et qu'il convient donc d'accompagner cette démarche. Les porteurs de projet de 2026 pourront également suivre l'atelier en amont de labellisation.

- > Animation de séances de **communication sur son projet** : Apprendre les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les astuces pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative, réalisation d'une vidéo de présentation de son initiative labellisée. Nous assurons la coordination de ces actions que nous sous-traiterons en partie à des prestataires.
- Mobilisation possible du **FIDESS** pour les initiatives nécessitant une étude action en amont de leur mise en œuvre,
- Favoriser la mise en place de campagnes de financement participatif via la plateforme départementale **Propulsons** pour les projets issus du budget citoyen.

La relance du fonds de garantie Court-Terme

Dans le cadre de notre activité d'accompagnement et de financement de l'économie sociale et solidaire, nous sommes de plus en plus confrontés aux problématiques de besoin court terme des structures.

Pour les structures connaissant des difficultés importantes nécessitant une intégration au dispositif DASESS nous avons créé un fonds d'avances remboursables court terme permettant de redonner des marges de manœuvre et du temps aux structures qui présentent de réelles perspectives de redressement. **Néanmoins, les tensions de trésorerie s'accroissent auprès de l'ensemble des structures.**

Les causes en sont multiples : allongement des délais de paiement des partenaires financeurs, passage généralisé d'une notion de dépenses engagées à une notion de dépenses acquittées pour le paiement des soldes... Ce constat a été confirmé par l'ensemble des acteurs du champ de l'ESS dans le cadre de l'atelier financement de l'économie sociale et solidaire mis en place par le Conseil départemental de l'ESS.

Les travaux menés dans cet atelier ont abouti à la proposition de mettre en œuvre de manière expérimentale un fonds de garantie permettant de sécuriser les autorisations de découvert octroyées par les banques. Ces autorisations de découvert sont très difficiles à négocier auprès des banques et la création d'un fonds de garantie devrait permettre de faire effet levier pour les structures qui ne présentent pas de difficultés économiques mais uniquement des besoins liés à la croissance de leur BFR. La situation actuelle complexifie une nouvelle fois les difficultés d'obtenir, sans garantie, d'outils court-terme tels que les découverts auprès des partenaires bancaires.

L'année 2014 a permis le montage opérationnel de ce fonds en lien avec France Active. Les premiers bilans de cette expérimentation s'étant avérés concluants, nous avons pu prolonger la durée de l'expérimentation en lien avec France Active jusqu'octobre 2018.

Entre 2014 et octobre 2018, ce sont 33 dossiers qui ont été validés. Cette action a fait l'objet d'une évaluation en 2019 en vue d'étudier les conditions d'une éventuelle reconduction. Les parties prenantes de ce fonds de garantie ont décidé sur la base des bons résultats de cette expérimentation de relancer cet outil.

Depuis 2020, l'outil apparaît sous utilisé. Il semble nécessaire de pouvoir le relancer face au contexte actuel pouvant entraîner des besoins en trésorerie pour les structures de l'ESS.

L'évolution de Pas-de-Calais, Territoire d'ESS

En 2018, Pas-de-Calais CAP ESS a pris le relais de Cap ESS (ex PCIC ESS) et s'est recentré sur les initiatives labellisées dans le cadre du budget citoyen. Mi 2019, a été créé Pas-de-Calais Innovation ESS. En 2020, nous avons proposé de créer Pas-de-Calais, Territoire ESS.

Pas-de-Calais Territoire d'ESS constitue un fonds permettant d'apporter des réponses en termes d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental. Il est au service de la politique départementale de l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. En effet, certaines de ces dynamiques et les projets qui en découlent ne rentrent pas dans les « cases habituelles » et bouleversent les codes. Ils ne sont donc pas aisément finançables au travers des outils et dispositifs existants. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

Depuis, 2025 nous disposons de 2 fonds :

- Pas-de-Calais Innovation ESS
- Pas-de-Calais Accompagnement ESS.

Ces deux enveloppes restent fongibles afin de permettre une adaptabilité du dispositif et apporter des accompagnements sur-mesure aux porteurs de projets.

Pour 2026, nous prévoyons de consolider notre process d'instruction en lien avec la mission ESS. L'objectif étant de pouvoir capter au plus tôt les besoins d'accompagnement des structures ESS du territoire. Ainsi dès les comptoirs aux initiatives nous pourront rencontrer

les structures, analyser les besoins et enclencher le dispositif PDC Territoire d'ESS. Cette évolution vise à toujours mieux appuyer les structures.

Concernant les thématiques et besoins actuels, la situation économique apparaît fragile pour les structures de l'ESS, qui font état de besoins importants en matière d'accompagnement. Ces besoins portent notamment sur :

- Sécurisation du premier emploi
- Sécurisation du modèle économique
- Diversification des ressources et évolution des modèles
- Diversification de l'activités etc.

Le besoin apparaît conséquent et nécessite de mobiliser l'ensemble des ressources mobilisables sur de l'accompagnement technique dans un premier temps. Ces accompagnements peuvent prendre la forme de la mobilisation d'un consultant extérieur, du recours à un salarié dédié à la structuration d'un nouveau projet. Dans un contexte de réduction globale des ressources publiques, ils peuvent être traités individuellement ou collectivement.

Un accompagnement collectif pourrait notamment être déployé **sur 2026** :

- 1^{er} emploi salarié : fonction employeur et sécurisation ;

D'autres thématiques sont à l'étude pour pouvoir mieux cerner les besoins des structures au travers d'un questionnaire. Ainsi pourrait être imaginé un accompagnement sur la coopération, l'aspect juridique, etc.

En termes de procédures d'attribution, nous proposons de maintenir les étapes suivantes :

- Repérage des Initiatives : le repérage des initiatives susceptibles d'être soutenues via Pas-de-Calais Territoire d'ESS est réalisé par le conseil départemental dans le cadre des actions menées par la Mission ESS : budget citoyen, contractualisation, soutien aux collectivités,... Pas-de-Calais Actif pourrait proposer à la Mission ESS de soumettre des initiatives dont il aurait connaissance en présentant au préalable un avis d'opportunité sur l'intérêt de Pas-de-Calais Territoire d'ESS. La mission ESS validera ou non la proposition en amont de la procédure d'analyse. Sur ce point, comme évoqué nous souhaitons pouvoir consolider le repérage en agissant au plus tôt. Ceci permet de mieux accompagner les projets du Budget Citoyen mais également de pouvoir favoriser un traitement lissé des demandes sur l'année 2026.
- Analyse des besoins et proposition d'orientation : Sera organisée une rencontre avec le porteur d'initiative, la Mission ESS et Pas-de-Calais Actif pour évaluer et déterminer

ensemble le besoin de l'initiative dans son environnement économique et sociétal **ou** la Mission ESS mettra en contact les initiatives repérées avec Pas-de-Calais Actif afin que conjointement soient analysés les besoins d'accompagnement et de financement des projets. Sur la base de ces besoins, une proposition d'intervention via le ou les compartiments de Pas-de-Calais Territoire d'ESS le(s) plus adaptés aux besoins pourra être proposée sous réserve de validation de Pas-de-Calais Actif. A l'issue de la vérification de l'éligibilité au dispositif, Pas-de-Calais Actif informe les porteurs d'initiative dont la demande ne peut aboutir ou mettra en place la procédure d'accompagnement qui a été choisie. Pas-de-Calais Actif se charge des aspects administratifs et financiers avec les structures bénéficiaires (rédaction de la convention, suivi des paiements etc.).

- Suivi des initiatives : Pas-de-Calais Actif se charge d'assurer le bon déroulé des accompagnements financés notamment au travers de l'organisation de comités de suivi au sein des lesquels la Mission ESS sera associée.

L'étude économique et financière des projets de SCIC sollicitant le Conseil Départemental pour une intervention en capital

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a défini une stratégie d'intervention en capital auprès de SCIC, stratégie adoptée par les instances départementales en date du 22 mars 2021. La mise en place de cette politique nécessite d'analyser le projet sous plusieurs angles avant délibération par les élus sur ces interventions. Ce processus nécessite notamment une analyse économique et financière des projets que nous proposons de réaliser. Pour cela, nous procéderons à une analyse du projet sous plusieurs angles permettant de rendre auprès du conseil départemental, un avis éclairé sur l'opportunité d'une entrée au capital des SCIC qui sollicitent le département.

Notons que ce travail est également nécessaire tout au long de la vie des SCIC. En effet, nous nous tenons disponibles pour apporter un regard financier et économique sur les SCIC dans lesquelles le Conseil Départemental est associé afin de pouvoir les accompagner dans toutes les phases de vie. Ce travail peut donner lieu ensuite à la mobilisation des outils portés par Pas-de-Calais Actif (DLA, DASESS, PDC Territoire ESS etc.).

De façon plus précise, nous analysons plusieurs composantes du projet :

- **L'environnement du projet :**

- La demande : qui sont les clients/usagers/leurs habitudes, ...
- L'offre : concurrents, nouveaux entrants potentiels, les produits/services de substitution, ...
- Les forces en présence : les fournisseurs, la réglementation actuelle et ses évolutions potentielles, ...
- La dynamique de secteur et les tendances à l'œuvre

- **Le positionnement du projet :**

- Le produit ou le service : en quoi ce produit/service répond aux attentes des clients, usagers, bénéficiaires mais également des financeurs
- L'offre : concurrents, nouveaux entrants potentiels, les produits/services de substitution,...
- La stratégie commerciale : analyse de la politique de prix, de la stratégie distribution et de la stratégie de communication
- Analyse du positionnement du projet au regard de son environnement

- **Les moyens mis en œuvre :**

- Analyse de la gouvernance, des dirigeants et des équipes : vision, fonction de production, de commercialisation, de gestion, de management, fonctionnement du collectif, ...
- Analyse des moyens matériels et de leur adaptation au positionnement de l'entreprise
- Analyse des partenariats

- **Les porteurs de projet :**

- Analyse de l'adéquation porteur / projet

- **Les éléments économiques et financiers prévisionnels :**

- Analyse des projections économiques sur les 3 prochaines années : sont-elles cohérentes par rapport au positionnement, à l'avancement des démarches engagées, aux moyens mobilisés ?
- Analyse du plan de financement : les besoins financiers (BFR et Investissements) ont-ils été correctement estimés, la stratégie de financement de ces besoins est-elle cohérente et de qualité, couvre-t-elle tous les besoins, quelles sont les marges de manœuvre,
- Analyse du plan de trésorerie : cohérence du plan de trésorerie au regard des projections économiques et du plan de financement,

Ce travail d'analyse fait l'objet d'un livrable sous la forme d'une note détaillant chaque composante du projet repris ci-dessus avec un avis synthétique sur chaque item : environnement, positionnement retenu, moyens mis en œuvre, adéquation porteur/projet, aspects économiques et financiers.

Ce livrable est conclu d'un avis motivé sur l'opportunité d'investir au capital de la SCIC permettant ainsi au conseil départemental de disposer des risques et des points d'attention liés au projet et éventuellement de recommandations en vue de statuer sur les demandes d'intervention en capital à partir d'une analyse détaillée.

Nous pouvons par ailleurs mobiliser nos outils de financement visant à renforcer la structuration financière des projets (primes, garanties, prêts solidaires) à la création ou en développement.

Développement de la plateforme de financement participatif départementale Propulsons !

Des travaux menés dans le cadre du CDESS et notamment l'atelier « Financement », a émergé l'idée de mettre en œuvre une plateforme de financement participatif.

C'est dans cette optique que début 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé via un financement du Conseil départemental de coordonner une étude, dont une partie a été sous-traitée au cabinet OPUS 3, et à laquelle ont été associés Les Cigales Nord Pas-de-Calais, Autonomie et Solidarité, Initiative Hauts de France, rejoints par la suite par la Caisse Solidaire. Au terme de l'étude d'opportunité, les cinq financeurs solidaires se sont associés à la plateforme Crowdfunding et ont recruté un chef de projet avec le soutien financier du Conseil départemental. Tous ces acteurs se sont engagés via la signature d'une charte de partenariat relative à la mise en place d'une plateforme de financement participatif territorialisée sur le département du Pas-de-Calais lors du CDESS du 19 novembre 2015. C'est ainsi que Propulsons! a été officiellement lancé avec pour objectif de sensibiliser les entrepreneurs et porteurs de projets économiques ancrés dans le territoire au financement participatif et les accompagner tout au long de cette démarche innovante, participative et numérique. Après une première année où nous avons travaillé en exclusivité avec la plateforme Crowdfunding, Propulsons! a marqué sa volonté de développer ses relations multi-partenariales, notamment avec les plateformes de financement participatif (développement d'un partenariat avec Zeste). Aussi, le positionnement de Propulsons a évolué vers un label.

Sur 2018, il a été décidé de faire évoluer Propulsons vers une plateforme en marque grise en partenariat avec l'association ADEFIP acteur du financement participatif en Nouvelle Aquitaine. Aussi, une mission d'évaluation confiée à Extracités a débuté fin 2018 pour s'achever fin février 2019. Cette évaluation a permis permettra d'affiner le positionnement de

Propulsons en tant que plateforme. Elle a par ailleurs fait émerger un certain nombre de préconisations dont certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Pour 2026, nous mènerons un travail avec la Mission ESS du Conseil Départemental afin de rendre plus lisible l'action du Département au sein de Propulsons !.

Consolider le FIDESS

Le dispositif FIDESS créé en 2008 connaît une activité conforme aux attentes fixées lors de son lancement. Les critères d'éligibilité et modalités de fonctionnement du dispositif ont fait l'objet d'un groupe de travail constitué des financeurs et de nos collègues du nord et de l'ex-Picardie. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été rédigé.

Sur 2026, nous ferons nécessairement le lien entre les comptoirs à initiatives citoyennes et le FIDESS tant sur les projets 2026 que sur les projets validés en 2025 dont l'étude action est en cours ou se terminera prochainement.

Des échanges réguliers concernant les contacts auront lieu avec la Mission ESS du conseil départemental afin que cette dernière puisse faire le lien avec les services et les territoires. Aussi, les dossiers présentés en comité d'engagement seront disponibles une semaine avant le comité.

Assurer le développement du dispositif DASESS

Dans un souci d'anticipation des difficultés, nous entretenons des liens réguliers avec les services des collectivités, les réseaux, les experts-comptables ou encore les banques afin d'échanger sur la situation économique et financières des structures de l'ESS et déceler au plus vite les éventuelles difficultés.

L'année 2025 est apparue comme une année présentant une activité record notamment concernant les avances remboursables. Nous avons déployé 15 avances pour plus de 600K€, un nombre jamais réalisé. Le report des votes de budgets, des difficultés économiques ainsi qu'un besoin de faire évoluer les modèles socio-économiques des structures renforcent les besoins.

Pour 2026, nous resterons mobilisés auprès des structures, qui témoignent de besoins importants. Nous continuerons de renforcer la communication autour des structures cibles mais également auprès de nos prescripteurs (réseaux, banques, collectivités, experts-comptables) qui pourraient avoir connaissance de structures en difficultés. Nous

organiserons des webinaires de sensibilisation aux difficultés ainsi que sur la mise en place de suivi de trésorerie.

Enfin, des contacts réguliers se feront avec la Mission ESS afin de faire état des accueils et des suivis d'accompagnement. Ces échanges directs permettront à la mission de pouvoir faire le lien avec les services et les territoires. Aussi, les dossiers présentés en comité d'engagement sont et seront disponibles au plus tard pour la fin de semaine précédant le comité.

Consolider le Dispositif Local d'Accompagnement

Pas-de-Calais Actif assure la gestion et l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement depuis 2002. Fin 2019, nous avons été assujettis à un nouvel appel à projets lancé par l'Etat et la CDC pour le renouvellement des opérateurs. Nous avons été reconventionnés pour la période 2026-2028 par l'Etat et la BDT.

Quelques évolutions ont été apportées au dispositif par les pilotes nationaux qui nécessiteront de repositionner le dispositif dans le paysage de l'accompagnement des structures de l'ESS.

Pour 2026, nous sommes en attente de confirmation de nos budgets et de nos objectifs.

La mise en œuvre du nouveau projet stratégique France Active

Sur 2025, France Active a acté un nouveau programme stratégique 2025-2030.

Le plan stratégique 2025-2023 se déclinera suivant les axes :

- 1) Développer l'entrepreneuriat engagé au travers de filières durables

Les défis des transitions ne sont pas les mêmes selon que l'on parle d'agriculture, de mobilité ou d'économie circulaire.

Nous proposons d'inclure dans notre approche, une dimension « filières », en choisissant celles qui ont le plus d'impact sur la transition juste.



Nous chercherons à :

- Développer notre expertise et d'adapter nos solutions aux enjeux et particularité de chaque filière.

- Favoriser les filières permettant l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- Travailler avec des partenaires et des collectifs d'acteurs pour construire des chaînes de valeur de l'accompagnement et de l'investissement
- Mieux intégrer la dimension territoriale de notre action, en déclinant les enjeux de filières sur les différentes régions.

2) Investir dans l'engagement : Pour une performance économique et sociale

L'investissement des entreprises et des associations est un levier clé pour accélérer leur engagement. Pour y répondre, nous promouvons notre vision de l'investissement et nous développons des actions :

- D'accompagnement pour permettre à l'entreprise ou à l'association de décliner une stratégie de moyens, en cohérence avec sa stratégie ;
- De financement pour que les entreprises et associations puissent accéder à ces investissements. Dans ce cadre, nous excluons tous les investissements incompatibles avec une transition juste.

3) Développer l'effet de levier : Pour une maximisation de notre impact

Nous proposons de revisiter notre effet de levier, par une lecture multi-dimensionnelle, qui repose sur trois enjeux :

- L'effet de levier sur le financement : l'accès à des ressources complémentaires, l'attrait de nouveaux investisseurs, la mobilisation des citoyens... ;
- L'effet de levier sur l'engagement : le soutien à l'investissement dans l'engagement, le développement de l'impact, l'intégration des transitions
- L'effet de levier sur l'emploi et la sécurité du projet : la pérennité du projet et la sécurisation du porteur et de son entourage, l'accès pour les publics éloignés de l'emploi
- L'effet de levier sur le territoire : effet d'entraînement des acteurs, ...

4) Faire mouvement En promouvant la capacité d'agir des citoyens, des entreprises et des associations

- Faire connaître notre vision d'un entrepreneuriat engagé, accessible à tous !
- Promouvoir la finance solidaire et son modèle vertueux.
- Tisser de nouvelles alliances, en résonnance avec les orientations « filières ».

Le nouveau programme stratégique est en cours de diffusion à l'échelle nationale. Nous œuvrons sur 2026 à sa promotion sur notre territoire.

Le déploiement de la nouvelle offre d'investissement de France Active

En septembre 2023, France Active dévoile sa nouvelle offre d'investissement solidaire sous la bannière les actifs solidaires qui peut se résumer de la façon suivante :

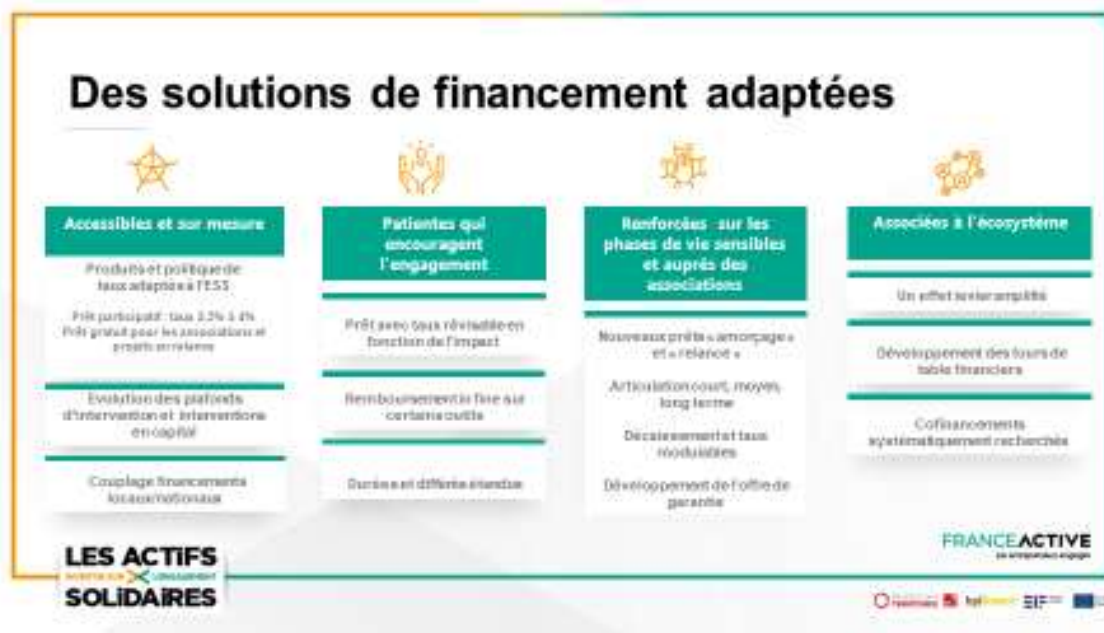


Nous proposons ainsi un accompagnement renforcé pour les structures souhaitant se lancer.

La nouvelle offre s'inscrit dans une démarche d'investissement structurante :



Dans ce cadre, nous disposons d'une offre de financement adaptée aux spécificités des structures de l'ESS :



Les outils d'accompagnement sont en cours de déploiement : des guides ont été produits et sont en libre accès sur le site internet de France Actif :



A la disposition des structures, ces documents constituent des outils d'accompagnement pour les entreprises de l'ESS dans leurs développements. Sur 2026, nous poursuivrons la diffusion de ces derniers ainsi que la montée en compétences des structures sur les questions d'investissements, de financement etc.

Ainsi France Active poursuivra le développement d'ateliers et webinaires à destination des structures de l'ESS afin de présenter la nouvelle offre d'investissements, que nous déploierons sur le Pas-de-Calais, mais surtout afin de les accompagner dans leur projet de développement et d'investissement.

Concernant l'offre de financement, les nouvelles modalités des prêts FAI sont en place depuis 2023. L'offre se décline autour de différents outils de prêts participatifs en fonction

des besoins des structures (prêt participatif amorçage, prêt participatif, prêt participatif relance etc.). Ces outils présentent un taux d'intérêt compris entre 2 et 4%.

Concernant la nouvelle offre financière liée aux « Outils Locaux », les outils CAA et FAA, devenus Prêt à titre gratuit et CAA sont déployés depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le renforcement de notre politique de communication

Depuis 10 ans nous avons considérablement renforcé notre stratégie de communication. Divers outils ont ainsi été déployés.

Sur 2025, nous avons poursuivi cette politique et avons notamment :

- Adressé des newsletters régulières
- Réalisé plusieurs portraits d'entrepreneurs soutenus par Pas-de-Calais Actif
- Réalisé des vidéos d'entrepreneurs

Cette année nous avons augmenté notre visibilité sur les plateformes. Quelques chiffres sur 2025 :

- Notre action sur Facebook contribue au rayonnement de nos actions. Notre page compte ainsi 2 089 abonnés (+6%).
 - Afin de cibler plus facilement les porteurs de projets et nos partenaires, nous avons également continué à augmenter notre visibilité sur LinkedIn. En effet, nous avons conquis 204 personnes de nous suivre soit une augmentation de 12%.
- ⇒ 125 publications (+9% par rapport à 2024) ont été postées en 2025 pour un nombre de 70 715 vues sur Facebook (+41% par rapport à 2024) et 27 922 vues sur LinkedIn.
- ⇒ Nous dénombrons par ailleurs plus de 4800 réactions (like, commentaires et partage) à nos posts sur ces deux réseaux sociaux.

Sur 2026, le plan de communication prévoit :

- La publication de portraits d'entrepreneurs, porteurs de projets et salariés.
- La production d'une newsletter mensuelle.
- La relance de l'action de communication « décembre engagé ».

A cela s'ajoute également l'organisation de notre Assemblée Générale.

Notons enfin qu'il est prévu sur 2026 la réalisation d'un rapport d'activités 2025 en version synthétique pouvant permettre une mise en lumière de nos actions auprès de nos partenaires, bénéficiaires sur un format revu et actualisé, comme cela avait pu être le cas sur 2025.

TITRE 3 : LES DEMANDES DE FINANCEMENT 2026

Notre demande de financement se compose :

- D'une demande de subvention de fonctionnement général,
- D'une demande de subvention pour les dispositifs Pas-de-Calais Territoire d'ESS, Outils innovants de financement FIDESS, DASESS, et Propulsons. Pour les dispositifs Pas-de-Calais Territoire d'ESS, FIDESS et DASESS, le budget présenté distingue la part fonctionnement et la part dotation.

Une synthèse consolidée des demandes est ensuite reprise.

1- Le fonctionnement général

Nous sollicitons pour 2026, **130 000 €** pour le fonctionnement général du Groupement d'intérêt Public. Cette subvention a pour vocation à financer les fonction supports et l'administration générale du groupement.

2- Pas-de-Calais, Territoire d'ESS

Les objectifs repris ici pour le dispositif Pas-de-Calais Territoire d'ESS le sont donc à titre indicatif. L'idée est de s'adapter aux besoins des initiatives, ainsi en fonction des besoins des projets que nous aurons à accompagner, le nombre de projets soutenus par compartiment sera amené à évoluer. Un pilotage et un suivi précis des engagements permettra d'optimiser la gestion du fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

Pas-de-Calais Innovation ESS et Accompagnement ESS

Nous prévoyons de financer **12 accompagnements** sur 2026 :

- 11 accompagnements « individuels » dans le cadre d'innovation ESS sur la base d'un montant moyen d'intervention à 10 619€ soit **116 813€**.
- 1 accompagnement « collectif » dans le cadre d'accompagnement ESS pour un montant global de **15 000€**.

Les objectifs repris ici le sont donc à titre indicatif. L'idée est de s'adapter aux besoins des initiatives, ainsi en fonction des besoins des projets que nous aurons à accompagner, le nombre de projets soutenus par compartiment sera amené à évoluer. Un pilotage et un suivi

précis des engagements permettra d'optimiser la gestion du fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2026 de Pas-de-Calais Territoire d'ESS

• Offre de Service interne :	39 000 €
• Dotation du Fonds :	131 813 €
	Total : 170 813 €

3- Le FIDESS

Le FIDESS a pour objectif de faire émerger de nouvelles entreprises de l'ESS. Le lien entre ce dispositif et les comptoirs à initiatives se fera donc tout naturellement. Les porteurs d'initiatives accueillis dans le cadre de ce dispositif seront réorientés vers les comptoirs afin qu'ils puissent bénéficier de l'environnement nécessaire à la maturation de leur projet. Inversement, les projets accompagnés via les comptoirs qui nécessiterait un temps d'approfondissement complémentaire via une étude action pourraient bénéficier du FIDESS.

En 2026 nous prévoyons le financement de **5 études actions**.

Objectif Nombre d'études actions financées	5	
Montant Etude action	24 502 €	
<i>Enveloppe étude action</i>	122 512 €	81%
<i>Enveloppe expertise</i>	16 343 €	9 %
<i>Gestion du dispositif</i>	19 317 €	10%
Total enveloppe FIDESS	158 172 €	100%

Le budget du FIDESS pour 2026

Budget prévisionnel FIDESS 2026					
Financeurs	Montant sollicité	Intervention	Expertise	Gestion FIDESS	%
Région HDF	60 000,00 €	43 800,00 €	7 200,00 €	9 000,00 €	37,93%
Conseil départemental Pas-de-Calais	38 172,00 €	32 212,00 €	3 143,00 €	2 817,00 €	24,13%
Banque des territoires	45 000,00 €	34 200,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	28,45%
DREETS HDF	15 000,00 €	12 300,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	9,48%
Total	158 172,00 €	122 512,00 €	16 343,00 €	19 317,00 €	100,00%

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2026 du dispositif FIDESS :

- Financement des Etudes actions + expertise : 35 355 €
 - Gestion du dispositif : 2 817 €
- Total : 38 172 €

4- Le Dispositif d'Appui aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire en consolidation (DASESS)

L'année 2026 semble être marquée par une activité dense sur ce dispositif au regard du contexte économique complexe.

Sur 2026, nous prévoyons

- L'**accueil de 30** structures de l'ESS,
- L'**accompagnement de 21** via le fonds d'ingénierie,
- La mobilisation de **10 avances remboursables** via le fonds d'avances remboursables.

Offre de service interne et le fonds d'ingénierie 2026

Offre de service interne				
Charges 2026		Recettes 2026		
Charges de personnel	57 411 €	Région HDF	40 000 €	57,55%
Charges de fonctionnement	12 089 €	Conseil départemental Pas-de-Calais	16 500 €	23,74%
		DREETS HDF	13 000 €	18,71%
Total	69 500 €	Total	69 500 €	100,00%
Fonds d'ingénierie				
Charges 2026		Recettes 2026		
Fonds d'ingénierie	125 000 €	Région HDF	96 000 €	76,80%
		Conseil départemental Pas-de-Calais	17 000 €	13,60%
		DREETS HDF	12 000 €	9,60%
Total	125 000 €	Total	125 000 €	100,00%

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2026 du dispositif DASESS :

- Enveloppe de fonctionnement : 16 500 €
 - Enveloppe d'ingénierie : 17 000 €
- Total : 33 500€

5- Propulsons

Le déploiement de la plateforme départementale de financement participatif Propulsons se fait en lien étroit avec le budget citoyen.

L'objectif est de maximiser le nombre d'initiatives déposées dans le cadre du budget citoyen optant pour le lancement d'une campagne de financement participatif.

L'ensemble des missions sera mené par la cheffe de projet pour un temps de travail de 0.9 ETP. Les coûts repris sur Propulsons sont constitués de charges de personnel du coût d'utilisation de la marque grise facturée par l'association ADEFIP d'un montant de 4 159€. Une hausse du coût d'utilisation de la marque est à prévoir sur 2026.

Sur 2026, nous poursuivrons nos actions d'accompagnement des porteurs. De plus, il est prévu l'animation de sessions collectives au travers de 6 webinaires de présentation de la plateforme.

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2026 pour Propulsons :

- | | |
|---------------------------|----------|
| • Gestion de Propulsons : | 39 015 € |
|---------------------------|----------|

6- La mobilisation innovante de ressources en appui au CDESS et au budget citoyen

Dans le cadre des travaux menés au sein du CDESS et de ses ateliers auxquels participe activement Pas-de-Calais Actif, nous sommes régulièrement amenés à solliciter le Département pour mettre en œuvre de nouvelles actions s'adressant aux structures développant des activités à forte dimension et utilité sociale (Ex. : Propulsons, Accompagnement des acteurs de l'inclusion et des structures d'aide à domicile dans leur changement de modèle économique et de gouvernance, FAG Court-Terme, ...).

Les activités du Conseil départemental de l'économie sociale et solidaire connaissent une inflexion majeure avec la mise en œuvre du budget citoyen départemental et tout particulièrement le déploiement des comptoirs à initiative. L'ensemble s'apparente de fait à un incubateur citoyen et participatif des initiatives de coopération, d'innovation sociale et de promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire. Pas-de-Calais Actif s'impliquera dans cette démarche en s'employant à ce que la politique départementale soit appuyée de telle sorte qu'elle puisse faire au maximum levier sur la mobilisation d'autres ressources que celles de la politique publique. Concrètement il s'agira :

- De poursuivre la dynamique de développement du financement participatif
- De favoriser l'implication des financeurs privés de l'économie sociale et solidaire (financeurs solidaires, fondations, banques, particuliers) dans la réalisation des projets citoyens
- De soutenir l'engagement des habitants du Pas-de-Calais dans les projets d'Economie sociale et solidaire dans une logique d'éducation populaire économique via un appui et un accompagnement pour structurer son initiative et lever les freins à sa concrétisation,
- De faire en sorte que les structures de l'ESS soient attractives pour les bénévoles plus particulièrement sous l'angle du bénévolat de compétence.

Cette dynamique de diffusion d'ingénierie a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais, notamment en ayant en tête que l'égalité d'accès aux moyens de développement des projets est une des conditions démocratiques de réussite du budget citoyen.

Dans le cadre des comptoirs à initiatives citoyennes

Conçus comme des « tiers-lieux de la créativité », les comptoirs à initiatives citoyennes sont ouverts à tout citoyen du Pas-de-Calais porteur d'initiative. Ils ont pour ambition de faciliter la diffusion et le transfert de l'innovation sociale, de pratiques de coopération, de valeurs de l'Economie sociale et solidaire. Les comptoirs à initiatives citoyennes guident ainsi les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives. Depuis 2025, une nouvelle formule a été déployée.

Aujourd'hui, nous proposons à l'issue des comptoirs des ateliers spécifiques « Découvrir et construire son modèle économique »

Ainsi, Pas-de-Calais actif propose de :

- D'organiser des temps collectifs autour du « modèle économique » auprès des structures à l'issue des comptoirs à initiatives du budget citoyen
- Mobiliser les partages d'expérience des membres des comptoirs accueillant en lien avec l'ingénierie capitalisée par France Active dans le cadre de son guide « les modèles économiques d'utilité sociale »
- De diffuser une logique consistant à « Faire faire » en proposant des bonnes pratiques ou suggestions que les porteurs s'approprient dans la construction de leur projet.

Ces ateliers visent à :

- Créer les conditions d'un « accueil bienveillant » en matière de formulation des modèles économiques des porteurs de projet « budget citoyen »
- Favoriser la « viabilité » des projets proposés au vote du budget citoyen pour augmenter leur chance d'être retenus
- Donner de « bons réflexes » aux structures de l'ESS en amont de leur réflexion sur leur évolution de modèle économique ou diversification d'activités/de ressources

9 comptoirs ont été prévus pour l'année 2026 en présentiel sur le début d'année. S'en suivra **l'animation de l'atelier « découvrir et construire son Modèle économique » auprès des structures volontaires est une contribution volontaire de Pas-de-Calais Actif participant d'une volonté collective de développer l'ESS sur le territoire.**

En synergie avec les comptoirs à initiatives et le budget citoyen

Coaching financier et Construction d'un plan d'affaires

Partant du constat que l'atelier « Découvrir et construire son modèle économique » constituait une première approche qu'il était important d'approfondir lors de temps spécifiquement consacrés à cette question, nous proposons de mettre en place des temps hors comptoirs ayant pour objectif :

- Apprendre à estimer ses besoins financiers, leurs différentes natures et leur évolution dans le temps,
- Maîtriser les différentes sources de financement,
- Être orienté vers les financeurs pertinents
- Réfléchir aux moyens de les convaincre,
- Maîtriser la notion de plan d'affaire, son utilité, son contenu, ...

De façon concrète, le coaching se déclinera en deux sessions de 3h chacune que nous concevons comme un parcours et animées par les salariés de Pas-de-Calais Actif.

Pour 2026, le calendrier des actions a été défini :

- 6 Ateliers seront proposés.
- Il est prévu l'organisation de sessions en présentiel afin de favoriser les échanges directs.
- Le contenu et le format seront revus pour coller au mieux aux attentes des structures.

Animation d'ateliers d'écriture de son budget prévisionnel de son initiative :

Ces ateliers seront réalisés en entretien individuel en visio et s'adresseront aux structures labellisées en amont du dépôt de leur dossier de demande de subvention. Ces ateliers auront pour vocation à constituer une demande de financement en bonne et due forme en travaillant sur la construction d'un budget prévisionnel le plus précis et réaliste possible. L'objectif est que les participants soient en mesure de réaliser un budget prévisionnel, un plan d'investissement, un plan de financement et un plan de trésorerie adapté à leur projet en vue de solliciter les différents financeurs (dont le département). Cette année nous sensibiliseront également les participants au fait que toute action financée doit faire l'objet d'un compte rendu-financier afin qu'ils puissent intégrer cet élément dans la construction dans l'établissement et le suivi financier de leur projet.

Pour 2026, comme sur les années précédentes, l'ensemble des porteurs labélisés au budget citoyen bénéficiera d'un temps individuel après la phase de labélisation sur juin à août 2026.

Animation d'ateliers collectif « Rendre compte de son initiative » :

Ayant fait le constat que pour un certain nombre d'initiatives labellisées le budget citoyen constitue la première demande de financement public, nous avons mis en place en 2021 un atelier spécifique sur le compte rendu financier. En effet, il n'est pas toujours aisé de rendre compte de l'utilisation des financements obtenus pour la mise en œuvre de son initiative. Ainsi, au-delà de la sensibilisation réalisée dans le cadre de l'atelier d'écriture de son budget prévisionnel présenté ci-avant, nous organiserons quatre à cinq sessions collectives s'adressant aux structures labellisées dans le cadre du budget citoyen.

Y sont présentées :

- Les obligations incombant aux structures bénéficiaires d'un financement public,
- Les informations à fournir dans le cadre d'un compte rendu financier,
- La forme d'un compte rendu financier,
- Les bonnes pratiques en matière de suivi financier et de projet

Durant cet atelier, l'accent est porté sur la cohérence attendue entre la partie qualitative du bilan de l'action et la partie purement financière, les choix réalisés en termes de mise en œuvre de l'action ayant nécessairement un impact sur le plan économique. Il est ainsi demandé de faire le lien entre ces deux parties et d'expliquer les impacts budgétaires résultant des modalités de mises en œuvre de l'action.

Sur 2026, 3 séances ont d'ores et déjà été planifiées. Nous restons mobilisés si des besoins complémentaires nécessitaient le déploiement de nouvelles séances.

Animation de séances de communication sur son projet :

Il nous a semblé important de renforcer les compétences des porteurs d'initiatives en matière de communication. En effet, les initiatives qui seront labellisées devront se faire connaître des citoyens en vue notamment du vote qui se déroulera sur le mois de septembre mais également de façon plus large en vue de promouvoir leurs actions et ainsi s'ancrer auprès du territoire. Ainsi, nous proposons de mettre en place des sessions ayant pour objectif :

- D'apprendre les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet : outils mobilisables, notion de communauté, les bonnes pratiques du community manager (posture, créer des conversations, donner envie de relayer, ...), le calendrier éditorial,
- De découvrir les astuces pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire :

Seront ainsi abordés :

- Les outils mobilisables,
- La notion de communauté,
- Les bonnes pratiques du community manager (posture, créer des conversations, donner envie de relayer, ...),
- Le calendrier éditorial,
- Comment incarner son projet,
- Les leviers pour des rencontres physiques réussies,
- Les éléments de langage pour une communication claire,...

Cette action sera réalisée par Pas-de-Calais Actif. Sur la base de 50 projets labellisés 9 à 10 sessions regroupant 5 personnes pourraient être organisées.

Pour 2026, le calendrier des actions a été proposé. Il s'articule autour de l'animation de 6 ateliers communication sur les thèmes suivants : création de visuels, création d'un site web, création d'une newsletter, usage des réseaux sociaux, point sur l'identité visuelle

Par ailleurs comme sur l'année 2025, l'ensemble des initiatives labellisées se verra proposer la réalisation d'une vidéo de promotion qui sera mise en ligne sur le site internet du budget citoyen et ainsi recueillir les votes des citoyens. Ces vidéos seront réalisées par un prestataire. En amont de ces vidéos, nous prévoyons que les personnes filmées puissent

bénéficiaire de conseil sur la façon de pitcher son initiative en vue de délivrer un message bref, convaincant, facile à comprendre et attractif.

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2026 pour la mobilisation innovante de ressources en appui au CDESS et au budget citoyen

• Les Actions pour aller plus loin :	22 500 €
• Prestataires communication :	50 000 €

Total :	72 500 €

7- Synthèse des besoins de financement Pas-de-Calais Actif

	Projections 2026
Fonctionnement général	130 000 €
FIDESS	38 172 €
DASESS	33 500 €
Propulseurs	39 015 €
Outils de financements innovants / Pas-de-Calais territoire ESS	243 313 €
Total	484 000 €

8- Le Budget Général 2026 de Fonctionnement du GIP Pas-de-Calais

Actif

Les charges

Charges	Prévisionnel 2026
Achats	63 710 €
Services externes	227 019 €
Autres services externes	203 896 €
Total Autres Achats et charges externes :	494 625 €
Impôts et taxes	134 424 €
Frais de personnel	
Salaires bruts	1 200 677 €
Charges patronales	624 202 €
Charges diverses de personnel	- €
Total Masse salariale :	1 824 879 €
Dotations aux provisions	- €
Dotations aux amortissements	18 000 €
Charges financières	1 000 €
Autres charges	- €
Total des charges	2 472 928 €

Les produits

Produits	Prévisionnel 2026
Produits d'exploitation :	
Subventions de l'Etat :	
DREETS DLA	68 660 €
DREETS DASESS	13 000 €
DREETS FIDESS	1 500 €
DREETS expertise EA	
ANCT Cap quartiers	3 500 €
Total Etat :	86 660 €
Subventions des Collectivités :	
Conseil Régional	291 000 €
Conseil Régional DLA	31 340 €
Conseil Régional DASESS	40 000 €
Conseil Régional FIDESS	9 000 €
Conseil Régional Maison des Entrepreneurs (Ex starter).	31 567 €
Conseil Départemental	130 000 €
Conseil Départemental Territoire d'ESS	39 000 €
Conseil Départemental DASESS	16 500 €
Conseil Départemental FIDESS	2 817 €
Conseil Départemental propulsions	39 015 €
Conseil Départemental outils innovants	72 500 €
Conseil Départemental mission accompagnement des bénéficiaires du RSA Cofinancement FTJ	263 731 €
Communauté Urbaine d'Arras	13 000 €
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	15 000 €
CABBALR (DLA)	- €
Communauté d'agglomération du Boulonnais (ESS)	10 000 €
Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (ESS)	10 000 €
Cap quartiers Agglos	3 500 €
Total subventions locales :	1 017 970 €
Autres subventions	
Fonds Européens - Financement Activité Financement TPE et ESS	280 000 €
Fonds Européens FSE + - Mission accompagnement des bénéficiaires du RSA	- €
Fonds Européens FTJ - Mission accompagnement des bénéficiaires du RSA	622 993 €
FSE+ DLA	40 000 €
Caisse d'Épargne Hauts de France	50 000 €
Aesio Mutuelle	20 000 €
Banque des Territoires DLA	32 000 €
Banque des Territoires FINES- Barème	37 250 €
Banque des Territoires FIDESS	6 000 €
BPIFRANCE TPE-Barème	66 200 €
France Active :Barème	191 655 €
Total Autres subventions :	1 346 098 €
Reprises sur provisions et amortissements -transferts de charges	
Reprises sur provisions et amortissements	- €
Transferts de charges	- €
Total Reprises sur provisions et amortissements -transferts de charges	- €
Autres produits	
Expertises FIDESS	7 200 €
Produits financiers	15 000 €
Produits exceptionnels	- €
Total Autres produits	22 200 €
Total des produits	2 472 928 €
Résultat	0 €

Budget Synthétique par Grandes Masses

Charges	Montant	%
Autres Achats et charges externes	494 625 €	20,0%
Masse salariale	1 824 879 €	73,8%
Impôts et taxes	134 424 €	5,4%
Dotations aux amortissements	18 000 €	0,7%
Charges Financières	1 000 €	0,0%
Total des charges	2 472 928 €	100%
Produits	Montant	%
Fonds Européens- Fin TPE et ESS	280 000 €	11,32%
Fonds Européens - Fij + Acpt BRSA	620 706 €	25,10%
Fonds Européens -FSE + DLA	40 000 €	1,62%
Etat	80 000 €	3,24%
Conseil Régional	409 567 €	16,56%
Conseil Départemental	565 849 €	22,88%
Collectivités Locales	51 500 €	2,08%
Banque des Territoires	75 250 €	3,04%
BPIFrance	66 200 €	2,68%
France Active	191 655 €	7,75%
Caisse d'Epargne Hauts-de-France	50 000 €	2,02%
Aesio	20 000 €	0,81%
Expertises FIDESS	7 200 €	0,29%
Produits Financiers	15 000 €	0,61%
Total Produits	2 472 928 €	100,00%

Pôle aménagement et développement territorial
Direction accompagnement des territoires
Mission économie sociale et solidaire

..... **CONVENTION**

Objet : Partenariat 2026 – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2026-02910

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 29 juin 2026,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Et le Groupement d'Intérêt Public « Pas-de-Calais Actif », dont le siège social est situé au 23 rue du 11 novembre, 62 300 LENS,

identifiée au répertoire SIREN sous le n° 186 200 093 000 83,

représentée par ..., ..., dûment autorisée par ...,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire » ;

Vu la demande présentée par Pas-de-Calais Actif en date du 14 avril 2026 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 29 juin 2026 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : Programme d'action

« Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » sur le département du Pas-de-Calais visant à faciliter notamment le développement d'initiatives solidaires, culturelles, sociales, sportives, de coopération, d'innovation sociale, d'expérimentation, en cohérence avec les orientations du Département en matière d'Économie Sociale et Solidaire.

Ainsi, l'organisme s'engage dans la mise en œuvre ci-après :

- **DASESS**, dispositif d'appui aux structures de l'Économie sociale et solidaire qui rencontrent des problématiques mettant en péril leur pérennité. Ces structures bénéficieront d'un diagnostic approfondi présentant l'origine et la nature des difficultés assorti éventuellement d'un plan d'actions afin d'évaluer l'opportunité de mobiliser un prestataire extérieur, dont l'intervention serait financée par le dispositif. La structure pourra alors être accompagnée techniquement dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à résoudre les difficultés repérées. L'organisme assurera un suivi post-accompagnement des structures bénéficiaires ;

- **FIDESS**, dispositif permettant à un porteur d'initiative d'effectuer une étude-action pour aider à la maturation d'une initiative porteuse de pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale, de coopération ou de transformation économique, environnementale et sociétale. Le porteur d'initiative pourra être repéré dans le cadre des comptoirs à initiatives citoyennes du Budget citoyen ou orienté vers celui-ci. L'étude-action d'une durée de 6 à 9 mois débouchera sur la constitution d'une structure reconnue de l'Économie sociale et solidaire au titre de l'article 1er de la loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Pendant la durée de l'étude-action, le porteur de l'initiative sera hébergé au sein d'une structure de l'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais ;

- **Propulsons!**, la plateforme départementale de financement participatif du Pas-de-Calais en lien étroit avec le Budget citoyen. L'objectif est de maximiser le nombre d'initiatives déposées dans le cadre du Budget citoyen optant pour le lancement d'une campagne de financement participatif. Pas-de-Calais Actif poursuivra la dynamique engagée en ce sens et engagera avec la Mission ESS un travail visant à renforcer la lisibilité de l'action départementale au sein de Propulsons! ;

- **Pas-de-Calais Territoire d'ESS** a pour objectif d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique ou d'étude-action aux initiatives d'Économie sociale et solidaire portées sur le territoire départemental, et notamment celles rencontrées dans le cadre du Budget citoyen. Il s'adaptera aux besoins des initiatives. L'analyse des besoins et des propositions d'orientation se feront au cours d'une rencontre entre le porteur d'initiatives, la Mission ESS et Pas-de-Calais Actif, pour évaluer et déterminer ensemble le besoin de l'initiative dans son environnement économique et sociétal. Sur cette base et sous réserve d'éligibilité au dispositif, une proposition d'intervention via le ou les compartiments de Pas-de-Calais Territoire d'ESS sera effectuée. Pas-de-Calais Actif mettra en place la procédure d'accompagnement choisie et se chargera d'assurer le bon déroulé des accompagnements financés et la bonne exécution des missions par les consultants notamment au travers de l'organisation de comités de suivi au sein desquels la Mission ESS pourra être associée ;

- **Mobilisation innovante** de ressources en cohérence avec les orientations départementales en matière d'Économie sociale et solidaire et concordantes avec le CDESS. Il participera notamment à animer des actions « Pour aller plus loin » : « Coaching financier et Construction d'un plan d'affaires », « Écriture de son budget prévisionnel », « Communication sur son projet », « Rendre compte de son initiative ».

Article 3 : Période d'application de la convention

La convention s'applique du **1^{er} janvier au 31 décembre 2026**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : Montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage, sous réserve de ses capacités financières, à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

Une participation maximale de **484 000 €** relative à la mise en œuvre « Partenariat 2026 - Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » ;

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : Modalités de versement

En fonction des capacités financière du Département, le versement de la participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Conformément à la délibération de la Commission permanente du 08 décembre 2025, un acompte de 100 000 € (ligne budgétaire 650A-EPF-D « Dépenses de fonctionnement ») a été versé en amont de la signature de la présente convention,
- Un 2ème versement de 304 873 € interviendra après signature de la présente convention par les parties, il est composé comme suit :
 - 50 873 € (ligne budgétaire 650A-AE26 « Autres participations »)
 - 254 000 € (ligne budgétaire 650A-EPF-D « Dépenses de fonctionnement »),
- Le solde de 79 127 € (ligne budgétaire 650A-AE26 « Autres participations »), sera établi après contrôle du service fait et sur production du bilan final d'exécution.

Toutefois, le montant maximal de la participation départementale ne pourra être supérieur au total prévu à l'article 4 de la présente convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : Bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1er décembre 2027** le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 6 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président

Pour Pas-de-Calais Actif

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction Accompagnement des Territoires
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°67

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

PAS-DE-CALAIS ACTIF - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2026

Fondements juridiques

- Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit - article 113 : autorisant les Groupement d'Intérêt Public à recevoir des subventions et des contributions financières de ses membres ;
- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « le Pas-de-Calais, un département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire ».

Contexte

Pas-de-Calais Actif s'inscrit comme un partenaire privilégié du Conseil départemental pour le maintien, le développement de l'Économie Sociale et Solidaire porteuse de valeurs de solidarité, de proximité, d'équité, génératrice de richesses et d'emplois sur les territoires. C'est par des interventions de conseil, d'accompagnement, de soutien, de mise en réseau, d'évaluation auprès des structures de l'Économie sociale et solidaire agissant en adéquation avec les compétences départementales que Pas-de-Calais Actif participe à la durabilité des initiatives d'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais.

Au regard de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, le Département intervient exclusivement en soutien aux structures reconnues Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire par la loi du 31 juillet 2014, qui inclut les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociales, les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif), les SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives), ayant un objet social en adéquation avec les compétences départementales.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires.

Bilan d'activités

En 2025, la contribution de Pas-de-Calais Actif aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire s'est traduite par la mobilisation d'un accompagnement technique et/ou financier. Cela a constitué en :

- La proposition d'accompagnements spécifiques à 6 initiatives de porteurs d'initiatives et d'1 accompagnement collectif, sur une thématique impactant fortement la vie et l'organisation des structures de l'ESS à savoir celle de l'embauche d'un 1er salarié, et ce dans le cadre du Pas-de-Calais Territoire d'ESS,
- L'accueil de 36 organisations en consolidation orientées vers un accompagnement et/ou financement dans le cadre du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS),
- L'expertise de 5 études-actions dans le cadre du Fonds d'Innovation pour le Développement de l'ESS (FIDESS),
- La mise en ligne de 11 campagnes de financement participatif réussies sur la plateforme Propulsons ! pour lesquelles 541 citoyens se sont engagés. 5 sessions collectives entre propulsés permettant de conforter les échanges entre pairs et faciliter les campagnes de nouveaux porteurs de projet ont été réalisées,
- L'accueil de 88 porteurs d'initiatives au travers des animations individuelles ou collectives du Budget citoyen : découverte du modèle économique (20), coaching financier (15), construction du plan d'affaires (37) et de 8 ambassadeurs outillés pour rendre compte de leur initiative ainsi que la réalisation de 5 ateliers « communication sur son projet » pour 13 participants.

Présentation du partenariat

L'approche de Pas-de-Calais Actif se décline de la façon suivante :

- Intervenir en direction des structures de l'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais,
- Conseiller sur les différentes problématiques économiques, financières ou sociales rencontrées par celles-ci,
- Proposer des ressources adaptées aux besoins de ces structures grâce à une gamme d'outils spécifiques,
- Évaluer la viabilité économique et financière des projets d'Économie sociale et solidaire, valider l'évaluation des besoins de financement et appréhender le risque des projets dans leur globalité,
- Accompagner dans la durée et à chaque stade de la vie des structures (émergence, création, développement, transformation, rebond),
- Mobiliser les réseaux et connecter les structures avec les acteurs

spécialisés.

Pour cela, Pas-de-Calais Actif est en capacité de mobiliser des fonds d'ingénierie conseil, de financement d'études-action et ou d'outils financiers : Fonds d'Initiatives pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire (FIDESS), Dispositif d'Appui aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire en Consolidation (DASESS) ; Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

La palette de dispositifs développée par Pas-de-Calais Actif facilite notamment le développement d'initiatives solidaires, culturelles, sociales, sportives, de coopération, d'innovation sociale, d'expérimentation, en lien avec les compétences départementales et mises en cohérence avec les orientations du Département en matière d'Économie Sociale et Solidaire.

Ainsi, Pas-de-Calais Actif participe à apporter des réponses modulables (étude-action, conseil-expertise, transfert de savoir-faire), adaptées aux acteurs agissant pour le développement des pratiques d'Économie sociale et solidaire.

Pour l'année 2026, il est proposé une intervention de soutien comme suit :

Fonctionnement général	130 000 €
FIDESS	38 172 €
DASESS	33 500 €
Propulsons!	39 015 €
Pas-de-Calais Territoire d'ESS	243 313 €
Total	484 000 €

Pas-de-Calais Actif sollicite une participation globale du Département à hauteur de 484 000 € pour organiser et mettre en place ces actions en 2026, comme présenté en annexe au présent rapport. Une avance de 100 000 € a été votée lors de la Commission Permanente du 8 décembre 2025.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à Pas-de-Calais Actif, une participation financière d'un montant de 384 000 € au titre du solde de l'année 2026 afin de compléter l'avance de 100 000 € adoptée par la Commission Permanente du 08 décembre 2025, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec Pas-de-Calais Actif, la convention au titre de l'année 2026, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-650A02	6568/9365	GIP Pas-de-Calais Actif	130 000,00	130 000,00	130 000,00	0,00

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A02	6568/9365	GIP Pas-de-Calais Actif	354 000,00	254 000,00	254 000,00	0,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY